



Bulletin Officiel

N° 5094 Jeudi 28 Avril 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>AVIS DU CMF</u>	
AGREMENTS DE NOMINATION DE NOUVEAUX DIRIGEANTS-INTERMEDIAIRES EN BOURSE	2
<u>AVIS DE LA BOURSE</u>	
RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UNIMED	3
<u>AVIS DE SOCIETES</u>	
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
SOTUMAG	4-6
HANNIBAL LEASE	7
TUNISIE LEASING	7
NEW BODY LINE	8
CITY CARS	9
<u>AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM</u>	
- AFRICAMEN	10
- KEYSTONE FUND III	10
<u>AGREMENT DE L'ACTIVITE DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOBILIERES POUR LE COMPTE DE TIERS D'UNE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE</u>	
- TUNISO-SEOUDIENNE DE PARTICIPATION ET DE PLACEMENT (TSPP SICAR)	10
<u>AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE</u>	
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>	
AeTECH	11
SOCIETE ELBENE	12
TELNET HOLDING SA	13-14
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES – AGO – AGE</u>	
ARTES – AGE -	15
ARTES – AGO -	15
BEST LEASE – AGO -	16
<u>AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE</u>	
SFBT	17
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTJARI LEASING 2016-1 »	18-22
<u>COURBE DES TAUX</u>	
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	
<u>ANNEXE I</u>	
LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015</u>	
- ONE TECH HOLDING – OTH -	
- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL -	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015</u>	
- ONE TECH HOLDING – OTH -	
- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL -	

AVIS DU CMF

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّه في إطار تطبيق أحكام الفصل 63 جديد من الأمر عدد 1678 لسنة 2007 المؤرخ في 5 جويلية 2007 المنقح والمتمم للأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في غرة نوفمبر 1999 المتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، قرّر مجلس هيئة السوق المالية خلال جلسته المنعقدة بتاريخ 21 أبريل 2016 الموافقة على تعيين كل من:

- السيد حسين طراد كرئيس مجلس إدارة جديد لدى شركة وسيط STB Finance بالبورصة لدى مجمع الشركة التونسية للبنك.
- و السيد سفيان الهمامي كمدير عام جديد لدى شركة الوساطة بالبورصة "أكسيس رأس المال للوساطة".

AVIS DE SOCIETES

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UNIMED

A partir du **jeudi 28 avril 2016**, les **25 450 000 actions** de nominal un dinar chacune, composant le capital social de la société **UNIMED** sont introduites au Marché **Principal** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **11,800 dinars** par action.

Le démarrage des négociations sur le titre **UNIMED** est fixé pour le **mercredi 04 mai 2016**, dans les conditions suivantes:

- Code ISIN : TN0007720014
- Mnémonique : UMED
- Libellé : UNIMED
- Prix d'introduction : 11,800 dinars
- Groupe de cotation : 11 (continu)

Il est rappelé que l'offre globale a porté sur le placement de **3 662 450 actions** et réalisé de la manière suivante :

1- Au moyen d'une Offre à Prix Ouvert -OPO- centralisée par la Bourse de Tunis : La répartition par intermédiaire des actions offertes dans le cadre de cette **OPO** est donnée par le tableau suivant :

Intermédiaire	Nombre de demandes retenues	Nombre de demandes servies*	Quantité totale demandée et retenue	Quantité attribuée par catégorie		Total attribué OPO
				Catégorie A	Catégorie B	
AFC	126	119	635 463	20 027		20 027
AMEN INVEST	724	525	1 139 230	35 750		35 750
ATTIJARI INTERMEDIATION	178	163	2 366 397	74 536		74 536
AXIS BOURSE	51	51	652 605	20 554		20 554
BEST INVEST	29	29	66 750	2 095		2 095
BH INVEST	52	52	290 288	9 158		9 158
BIAT CAPITAL	349	349	4 710 385	148 420		148 420
BNA CAPITALAUX	283	250	2 379 351	74 949		74 949
CCF	164	158	1 047 989	33 018		33 018
CGF	434	360	469 822	14 712		14 712
CGI	121	121	517 058	16 309		16 309
FINACORP	109	85	1 780 100	56 061		56 061
MAC SA	588	571	4 019 948	126 665		126 665
MAXULA BOURSE	237	234	772 782	24 352		24 352
MCP	116	82	38 145	1 152		1 152
SBT	4	4	3 335	106		106
SCIF	162	150	514 624	16 215		16 215
STB FINANCE	164	163	1 134 115	35 710		35 710
TSI	328	234	85 139	2 533		2 533
TUNISIE VALEURS	1 639	1518	3 940 418	123 888	7 000	130 888
UBCI FINANCE	134	133	74 766	2 323		2 323
UFI	26	26	84 815	2 669		2 669
UIB FINANCE	161	13	11 680	248		248
Total OPO	6 179	5 390	26 735 205	841 450		848 450

* Compte tenu d'un taux de satisfaction de 3,1% de la catégorie A, les ordres dont la quantité demandée est inférieure ou égale à **31 actions** n'ont pas été servis, soit **789 ordres**. Ainsi, le nombre de nouveaux actionnaires dans l'OPO est ramené à **5 390**.

1- Au moyen d'un Placement Global centralisé par Tunisie Valeurs : Ce placement a permis aux **18** investisseurs institutionnels qui ont participé à la formation du prix de l'Offre d'acquérir les **1 700 000 actions** offertes dans le cadre de ce placement.

2- Au moyen d'un Placement Privé, centralisé par Tunisie Valeurs, auprès de **41** investisseurs qui ont acquis les **1 114 000 actions** offertes dans le cadre de ce placement.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

**AVIS D'APPEL A LA CANDIDATURE
D'un Membre au Conseil d'Administration de la SOTUMAG
Représentant les Actionnaires Minoritaires
Pour les années 2016-2017-2018**

Objet:

La société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » se propose de lancer un appel à la candidature pour la désignation d'un membre au Conseil d'Administration représentant les actionnaires minoritaires.

De ce fait, la « SOTUMAG » informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine AGO dont la date sera fixée ultérieurement.

1-Conditions de participation:

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes:

* Ne pas être parmi les anciens actionnaires ou parmi les anciens propriétaires des actions de la société avant son introduction en bourse.

* Ne pas être détenteur individuellement de plus de 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnelles et de 5% pour les institutionnelles.

* Ne pas être agent de la SOTUMAG.

* Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales

2- Composition du dossier de candidature:

Le dossier doit contenir les documents suivants:

*Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la Société Tunisienne des Marchés de Gros et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1).

* Une copie de la CIN pour les personnes physiques ou un extrait du registre de commerce pour les personnes morales.

* Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (Annexe 2).

- Suite -

* Un pouvoir dûment signé (signature légalisée) par la personne morale actionnaire à représenter.

* Une attestation récente du nombre d'actions « SOTUMAG » détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires : BNA Capitaux sise rue Tahar Haddad, complexe le banquier, les berges du lac 1053 Tunis.

* Le CV détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

3- Date limite de dépôt de candidature :

Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention « A ne pas ouvrir Candidature d'un membre du conseil d'administration représentant les actionnaires minoritaires » au nom du Président Directeur Général de la SOTUMAG et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Rapide Poste au siège de la société sis au MIN de Bir El Kassâa Route de Naâssen 2059 Bir Kassâa Ben Arous, au plus tard le **14 Mai 2016 à 13 H 00** (le cachet du bureau d'ordre de la société fait foi).

La liste des candidatures répondant aux conditions retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens et leurs dossiers seront mis à la disposition des actionnaires avant la date prévue pour les élections.

Les actionnaires seront informés du lieu et de la date de la séance d'élection (Réunion de l'AGO statuant sur l'exercice 2015) par un avis au bulletin du Conseil du Marché Financier (CMF), au JORT et dans deux (02) journaux quotidiens dont l'un en langue arabe.

Les votes se feront au cours d'une séance spéciale de la réunion de l'AGO de l'année 2015 où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et le résultat sera proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la désignation d'un membre au conseil d'administration représentant les actionnaires minoritaires.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

- Suite -

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison sociale :
N° CIN / Registre de Commerce :
Profession / Activité :
Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :
.....
Historique en tant qu'administrateur :
.....

Signature

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :
Nom et Prénom / Raison sociale :
N° CIN / Registre de Commerce :
Demeurant à :
Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la « SOTUMAG ». Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Hannibal Lease

Siège social: Imm Triki, rue du Lac Malaren Les Berges du Lac - 1053 Tunis -

La Société Hannibal Lease informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le mardi 27 Avril 2016 a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2015 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 Décembre 2015.

Les états financiers consolidés font apparaître un total Bilan de 461 216 261 DT et un résultat net de 4 714 939 DT en hausse de 34,44% par rapport à l'exercice 2014.

Les états financiers individuels font apparaître un total Bilan de 460 339 719 DT et un résultat net de 4 635 703 DT en hausse de 48,33% par rapport à l'exercice 2014.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire et une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 01 Juin 2016 à 10 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise –IACE- et de proposer la distribution d'un dividende de 0,410 DT par action.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire porte sur la mise en conformité des statuts d'Hannibal Lease.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2016 - AS - 3452

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing SA s'est réuni le mardi 26 avril 2016, a passé en revue l'activité du groupe relative à l'exercice 2015 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2015.

Les états financiers individuels font apparaître un total Bilan de 694 592 385 DT et un Résultat Net de 9 499 371 DT.

Les états financiers consolidés font apparaître un total Bilan de 1 704 852 723 DT et un Résultat Net de 14 187 916 DT.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le mardi 7 juin 2016 à 10h00 au siège de la société et de lui proposer la distribution d'un dividende de 1 Dinar par action, soit un Yield de 5,95%.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2016 - AS - 3451

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

NEW BODY LINE

Siège social : Avenue Ali Balhaouane – 5199 Mahdia – Tunisie.

La Société New Body Line « NBL » informe ses actionnaires, que son Conseil d'Administration réuni le Mardi 05 Avril 2015, a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2015 et a arrêté les états financiers y afférents.

Il ressort de l'examen de ces états financiers, que l'activité de la société a généré ce qui suit :

La production de produits finis a connu une augmentation de 10% en passant de 811 816 pièces en 2014 à 893 108 pièces en 2015. De même, l'activité sous-traitance a connu une augmentation de 23% en passant de 311 964 pièces en 2014 à 382 530 pièces en 2015.

Le chiffre d'affaires en dinar a enregistré une diminution de 5,87% passant ainsi de 6 754 139 dinars en 2014 à 6 357 439 dinars en 2015, impacté par la baisse des ventes au quatrième trimestre 2015 en relation avec les événements sécuritaires qui ont marqué l'Europe fin 2015.

Le chiffre d'affaires en Euro a enregistré une diminution de 2,79 % passant ainsi de 3 008 059 Euro en 2014 à 2 924 103 Euro en 2015

Les charges d'exploitation ont enregistré une augmentation de 2% passant ainsi de 4 775 249 dinars en 2014 à 4 892 491 dinars en 2015. Les principales évolutions des charges d'exploitation concernent les dotations aux amortissements, qui ont connu une évolution de 29% en relation avec la poursuite des investissements réalisés, et les charges du personnel qui ont aussi connu une évolution de 16%.

L'effectif de la NBL a enregistré une augmentation de 19% passant ainsi de 158 employés en 2014 à 188 employés en 2015. Cette augmentation de l'effectif qui a engendré une augmentation de 16 % des charges du personnel, est due principalement à l'augmentation de la production (+10%) et aux augmentations de salaires décidées pour le secteur du textile ainsi qu'aux nouveaux recrutements, dont quatre cadres, pour renforcer entre autre l'encadrement au sein de la NBL.

Ces évolutions ont engendré un résultat net de l'exercice de 1.616 MDT contre 2.046 MDT l'exercice précédant, enregistrant ainsi une régression de 21%.

La société a continué en 2015 à augmenter le degré de technicité utilisé dans la majorité des produits lancés pour s'éloigner de la concurrence des produits basiques qui viennent de l'Asie et de pouvoir réaliser la meilleure valeur ajoutée possible.

la NBL a continué à multiplier ses efforts commerciaux visant à diversifier son portefeuille clients. Ainsi la NBL a pu intéresser cinq nouveaux clients en 2013, sept en 2014 qui ont été tous fidélisés, et quatre autres nouveaux clients en 2015 qui commencent à avoir de l'importance dans son portefeuille clients.

Parallèlement à cette diversification, la société NEW BODY LINE a continué en 2015 à travailler avec son principal client Français à travers sa filiale Tunisienne. Le poids de ce client dans le chiffre d'affaires total de la NBL est passé de 80% en 2013 à 50% en 2014 à 33% en 2015.

Au vu de ces résultats, le Conseil d'Administration, confiant dans l'activité de la société ainsi qu'à ses perspectives d'évolution et de développement, a décidé, malgré la baisse qu'il considère temporaire du résultat net, de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2015, la distribution d'un dividende par action de 0,450 DT, correspondant à 45% de la valeur nominale de l'action, contre un dividende de 0,420 DT l'année précédente.

Par ailleurs, le Conseil a décidé de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le mardi 31 mai 2016 à 11h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - les Berges du Lac – Tunis.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

CITY CARS

Siège Social : 51, Rue Ali Darghouth, 1001-Tunis

La société CITY CARS informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le mardi 18 Avril 2016, a passé en revue l'activité de la société durant l'année 2015 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2015.

Il ressort de ces états financiers qu'au terme de l'exercice 2015, les résultats nets individuel et consolidé, se sont élevés respectivement, à 15.268.595 DT et à 16.229.674 DT, soit une progression respective par rapport à l'exercice 2014 de 17,4% et de 17,8%.

Par ailleurs, le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 0,920 DT par action, soit une augmentation de 15% par rapport à celui distribué en 2015, et de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire et une Assemblée Générale Extraordinaire pour le vendredi 10 juin 2016 à partir de 10 heures à l'hôtel « Paris-Concorde », Rue du Lac Turkana – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire porte sur la modification des statuts de CITY CARS suite au changement de son siège social.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 avril 2016, d'agréer les fonds suivants :

AFRICAMEN

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : 5^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002 - Tunis.

La société AMEN CAPITAL et l'AMEN BANK ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 21 avril 2016, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « AFRICAMEN » d'un montant de 30 000 000 dinars divisé en 30 000 parts de 1 000 dinars chacune.

KEYSTONE FUND III

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : Immeuble 3S Karray, Bloc B, n° B3.1 sis au 3^{ème} étage, Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis.

La société KEYSTONE TUNISIE et l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 21 avril 2016, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « KEYSTONE FUND III » d'un montant de 100 000 000 dinars divisé en 1 000 parts de 100 000 dinars chacune.

AGREMENT DE L'ACTIVITÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOBILIÈRES POUR LE COMPTE DE TIERS D'UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL RISQUE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 avril 2016, d'agréer l'activité de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers non avertis de la Société d'Investissement à Capital Risque suivante :

Tuniso-Séoudienne de Participation et de Placement (TSPP SICAR)

Société d'Investissement à Capital Risque

régie par Loi n°1988-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et la loi n°1994-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Siège Social : 32, Avenue Hédi Karray, 1082-Tunis

Capital Social : un million six cent mille dinars (1 600 000 DT), divisé en 16 000 actions de 100 dinars chacune.

AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 avril 2016, d'agréer la nomination de Monsieur Farès BEN HASSEN en tant que responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein de la Tuniso-Séoudienne de Participation et de Placement (TSPP SICAR)

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**Société AeETCH**

Siège Social : 29, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, Zone Industrielle Ariana Aéroport

La société AeTECH publie ci-après ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2016 :

Indicateurs (en Dinars)	1T/2016	1T/2015	Var	31/12/2015 *
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 486 608	4 632 497	-25%	13 541 298
CA Distribution	2 971 070	2 467 021	20%	9 814 091
CA Solutions	515 538	2 161 888	-76%	3 627 445
CA Business Intelligence	-	3 588	-100%	89 862
Autres	-	-		9 900
PRODUITS FINANCIERS	-	-		
CHARGES FINANCIERES	93 118	71 041	31%	-351 087
CHARGES D'EXPLOITATION HORS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 314 285	4 402 450	-25%	13 662 787
dont Charges de Personnel	468 892	610 491	-23%	1 980 989
dont Autres Charges d'Exploitation	249 995	217 996	15%	1 114 892
EBITDA	172 323	230 047	-25%	-121 489
Marge d'EBITDA	4,94%	4,97%		-0,90%

Les indicateurs ont été élaborés à partir de la Comptabilité Générale.

* Les chiffres au 31/12/2015 sont en cours d'audit.

Chiffre d'affaires :

Au terme des trois premiers mois de 2016, AeTECH a vu son chiffre d'affaires diminuer de **24.74%** par rapport à la même période en 2015, pour s'établir à **3.486 MTND**.

L'activité "Distribution", en hausse de **20%** comparativement à 2015, a contribué à hauteur de **85.21%** du chiffre d'affaires global du premier trimestre, pour un montant de **2.971 MTND**. Quant à l'activité "Solutions", elle réalise une baisse due au décalage entre les commandes et la facturation. En effet, les prises de commandes réalisées au cours du premier trimestre 2016, qui s'élèvent à **1.600 MTND**, seront facturées durant le deuxième trimestre. Dans ce cas, et si on ajuste ce montant avec le chiffre d'affaires de l'activité "solutions", la baisse sera réduite à 2.14%.

Charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation (hors amortissements et provisions) de AeTECH sont passées de 4.402 MTND au cours du T1 2015 à **3.314 MTND** au T1 2016, soit une baisse d'environ **25%**, en corrélation avec la baisse du chiffre d'affaires.

Les charges de personnel ont été maîtrisées à **0.468 MTND** au cours du premier trimestre 2016, soit **23%** par rapport à la même période en 2015. Ces charges représentent **13.45%** du chiffre d'affaires réalisé au cours du trimestre.

EBITDA :

La marge d'EBITDA s'est établie à **4.94%** contre 4.97% une année auparavant.

Charges financières :

Les charges financières de AeTECH ont évolué de **31%** durant le premier trimestre de l'exercice 2016. Elles passent de 0.071 MTND au T1 2015 à **0.093 MTND** au T1 2016.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ELBENE INDUSTRIE SA**

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

La Société ELBENE INDUSTRIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2016.

Désignations	1er TRIMESTRE		ANNUEL
	2016	2015	2015
Revenus (en millions de dinars)	20,976	28 ,142	98,612
Production (en millions de litres)	16,540	23,626	81,416
Investissements (en millions de dinars)	0 ,234	2,243	4,360
Endettements (en millions de dinars)	73,382	69,745	76,487
à long terme	21 %	17%	18%
à court terme	79%	83%	82%

Formules :

Revenus = chiffre d'affaires HT provenant des ventes des produits finis.

Production = volume de la production

Endettements = passifs courants+ passifs non courants.

Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs :

Les indicateurs ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables.

Commentaires :

- Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2016 a enregistré une baisse de 25,46 %.
- La production du 1^{er} trimestre 2016 a enregistré une baisse de 30 % en rapport avec le niveau des stocks
- La société reprendra les investissements durant le 2^{ème} semestre 2016
- Le niveau des engagements évolue avec la croissance des stocks de régulation.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

TELNET HOLDING SA

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

La société TELNET HOLDING publie ci-dessous ses indicateurs d'activité, en dinars tunisiens, relatifs au 1^{er} trimestre 2016.

LES INDICATEURS CONSOLIDES :

	PREMIER TRIMESTRE		VARIATION		31 DECEMBRE 2015 (**)
	2015	2016	EN TND	EN %	
Produits d'exploitation (1)	9 218 700	9 790 531	571 831	6,20%	38 637 351
Pôle Recherches et développement en ingénierie produit	7 331 969	7 579 982	248 013	3,38%	29 062 165
Pôle télécoms et intégration réseaux	1 173 431	1 487 000	313 569	26,72%	6 444 015
Pôle Services PLM	713 300	723 549	10 249	1,44%	3 131 171
Produits de placement	88 255	164 967	76 712	86,92%	1 049 945
Charges Financières (dont Loyers de leasing)	682 367	<208 898>	<891 265>	<130,61%>	1 348 204
Charges d'exploitation (2) (*)	8 149 895	8 743 974	594 079	7,29%	35 146 633
Charges de personnel	4 842 861	5 689 603	846 742	17,48%	20 869 156
Charges d'exploitation autres que les charges de personnel	2 831 447	3 035 049	203 602	7,19%	13 933 938
Variation des travaux en cours	475 587	19 322	<456 265>	<95,94%>	343 539
Marge d'EBITDA (1) – (2)/(1)	11,59%	10,68%			9,03%

(*) : Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

(**) : Selon les états financiers provisoires, avant audit par le commissaire aux comptes

LES INDICATEURS INDIVIDUELS :

	PREMIER TRIMESTRE		VARIATION		31 DECEMBRE 2015 (**)
	2015	2016	EN TND	EN %	
Produits d'exploitation (1)	571 732	561 771	<9 961>	<1,74%>	6 375 070
Produits de placement	88 255	164 967	76 712	86,92%	1 083 294
Charges Financières (dont Loyers de leasing)	34 467	2 679	<31 788>	<92,23%>	590 455
Charges d'exploitation (2) (*)	520 735	691 328	170 593	32,76%	2 508 974
• Charges de personnel	404 738	603 733	198 995	49,17%	1 871 420
• Charges d'exploitation autres que les charges de personnel	115 997	87 595	<28 402>	<24,49%>	637 554
Marge d'EBITDA (1) – (2)/(1)	8,92%	<23,06%>			60,64%

(*) : Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

(**) : Selon les états financiers provisoires, avant audit par le commissaire aux comptes

- Suite -

FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2016 :

- ❖ Au niveau opérationnel, le trimestre s'est marqué par :
 - ⇒ Le groupe TELNET HOLDING est devenue le 1^{er} groupe tunisien ayant obtenu la certification EN 9100 : 2009, système de management de la qualité dédié à l'industrie aéronautique, spatiale et défense, pour les activités de « vente, gestion de projets, conception, développement, intégration, tests et assistance technique dans les domaines avionique et défense » ;
 - ⇒ Le groupe TELNET HOLDING a confirmé ses aptitudes en terme de référentiel qualité et a réussi à renouveler la certification ISO 9001 version 2008 pour ses activités « gestion de projets, conception, développement, intégration, tests et assistance technique de produits logiciels dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, de la communication et de l'électronique » ;
 - ⇒ La société TELNET HOLDING S.A a signé une convention de partenariat avec « SMART TUNISIA » ayant pour objet la création de 120 postes d'emplois de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur d'ici 2018. Cette convention s'inscrit dans le cadre du partenariat public-privé visant à promouvoir l'employabilité en Tunisie et la création de nouveaux postes d'emploi ; et
 - ⇒ La visite d'une délégation du C.E.A (Commissariat de l'Energie Atomique) pour l'activation des projets communs d'innovation (salle blanche) dans la cadre du programme européen d'innovation H2020 adopté par le parlement tunisien « A.R.P » en février 2016.
- ❖ Au niveau management, le trimestre s'est marqué par :
 - ⇒ la nomination de monsieur Mohamed FRIKHA en tant que :
 - Directeur Général de la société TELNET HOLDING S.A suite à la fin du mandat de monsieur Raouf CHEKIR ;
 - Gérant des filiales TELNET INNOVATION LABS et TELNET ELECTRONICS.
 - ⇒ la nomination de monsieur Sami KHOUAJA en tant que Président du conseil d'administration de la société TELNET HOLDING S.A.
 - ⇒ La tenue de 2 réunions du conseil d'administration.

COMMENTAIRES DES INDICATEURS :

❖ Produits d'exploitation:

Les produits d'exploitation du Groupe TELNET HOLDING sont passés de **9 218 700 dinars** au 31 mars 2015 à **9 790 531 dinars** au 31 mars 2016 enregistrant une Augmentation globale de **6,20 %**.

Les indicateurs au 31 mars 2016 se rapportant aux différentes activités du Groupe TELNET HOLDING peuvent se résumer par pôle d'activités comme suit :

⇒ Pôle recherche et développement en ingénierie produit (représente 77,42% des produits d'exploitation au 31 mars 2016):

Au 31 mars 2016, l'activité de ce pôle, totalement exportateur, a connu une **évolution de 3,38 %** par rapport au 31 mars 2015. Nous enregistrons une évolution au niveau de l'activité **MultiMedia** (+117%), une évolution au niveau de l'activité **Sécurité** (+39%), une reprise au niveau de l'activité **Automobile** (+48%) et le maintien des projets de l'activité **Monétique** avec une évolution de (+6%) contre une régression au niveau des activités **DECT** (-29%) et l'activité **Défense** (-25%) suite à la finalisation avec succès des programmes 2014 portant sur deux projets d'envergure internationale et ce en attendant le lancement des nouveaux projets avec nos partenaires prévus pour le 2^{ème} Trimestre 2016.

⇒ Pôle télécoms et intégration réseaux (représente 15,19 % des produits d'exploitation au 31 mars 2016):

Au 31 mars 2016, l'activité de ce pôle a connu une **évolution importante de 26,72 %** par rapport au 31 mars 2015. Cette évolution est matérialisée par la facturation de 75% du produit des contrats conclus avec deux opérateurs de télécommunications en Tunisie à la fin de l'année 2015. Ces contrats sont conclus pour un montant global de 1,2 millions de dinars tunisiens.

⇒ Pôle services PLM (représente 7,39 % des produits d'exploitation au 31 mars 2016):

Les produits d'exploitation de ce pôle ont connu une stabilité par rapport au premier trimestre 2015.

❖ EBITDA:

- Au 31 mars 2016, l'EBITDA du Groupe TELNET HOLDING s'élève à **1 046 557** dinars contre **1 068 805** dinars au 1^{er} trimestre 2015.
- Au 31 mars 2016, l'EBITDA de la société TELNET HOLDING s'élève à **< 129 557 >** dinars contre **50 997** dinars au 1^{er} trimestre 2015.

❖ Marge d'EBITDA:

- Au 31 mars 2016, la marge d'EBITDA du Groupe TELNET HOLDING s'élève à **10,68 %**;
- Au 31 mars 2016, la marge d'EBITDA de la société TELNET HOLDING s'élève à **<23,06 %>**.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 10 Mai à 10 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société ;
2. Questions Diverses ;
3. Pouvoirs pour formalités.

2016 - AS - 3458

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 10 Mai 2016 à 09 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe Artes durant l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
3. Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
4. Affectation des résultats nets de l'exercice 2015 ;
5. Quitus pour l'exercice 2015 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ;
6. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe Artes arrêtés au 31/12/2015.
7. Approbation des états financiers consolidés du groupe Artes au 31/12/2015 ;
8. Statuer sur la demande de démission d'un administrateur ;
9. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
10. Pouvoirs pour formalités.

2016 - AS - 3444

AVIS DE SOCIETES

الجلسة العامة العادية

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

المقر الإجتماعي : 54، شارع شارل نيكول متوال فيل -1002 تونس-

يدعو مجلس إدارة بيت الإيجار المالي التونسي السعودي المنعقد بتاريخ 30 مارس 2016 السادة المساهمين لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد بالمعهد العربي لرؤساء المؤسسات (دار المؤسسة) نهج بحيرة تركانة ضفاف البحيرة تونس يوم السبت 30 أبريل 2016 على الساعة العاشرة صباحا للنظر في جدول الأعمال التالي :

- الاطلاع على تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة لسنة 2015
- تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المالية 2015
- تلاوة تقرير الرقابة الشرعية حول نشاط الشركة خلال سنة 2015
- المصادقة على تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة لسنة 2015 وعلى القوائم المالية الموقوفة في 31 ديسمبر 2015
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرف سنة 2015
- توزيع أرباح سنة 2015

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

-SFBT-

Siège social : 5, Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord-1082 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **14 avril 2016**, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **15 000 000** de dinars par incorporation de réserves, par l'émission de **15 000 000** d'actions nouvelles gratuites, de nominal **1** dinar chacune, pour le porter ainsi de **105 000 000** de dinars à **120 000 000** de dinars.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de **15 000 000** de dinars, par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de 13.650.000 dinars et prélèvement d'un montant de 1.350.000 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible, et l'émission de **15 000 000** d'actions nouvelles gratuites de nominal **1** dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1)** action nouvelle gratuite pour sept **(7)** actions anciennes, avec entrée en jouissance au **1^{er} janvier 2015**.

Le capital sera ainsi porté de **105 000 000** de dinars à **120 000000** de dinars.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2015**.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **4 mai 2016**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2015, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **4 mai 2016**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **4 mai 2016**.

Prise en charge par la Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la Tunisie Clearing à partir du **4 mai 2016**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2016-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Attijari Leasing réunie le **26 mai 2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de **60 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'une année, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le 27 août 2015 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et qui a été souscrit pour un montant de 30 millions de dinars.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le **24 mars 2016** a décidé d'émettre un deuxième emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de la société Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2016-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **03 mai 2016** et clôturées au plus tard le **24 juillet 2016**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les

- Suite -

demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **1^{er} août 2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03 mai 2016** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2016 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 212 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2016 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2016-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24 juillet 2016**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **24 juillet 2016** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an et/ou au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe :

7,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe :

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24 juillet 2021** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2023** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **24 juillet 2017**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24 juillet 2017** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2019** pour la Catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,556%, et qui est supposée

- Suite -

crystallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,906%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A ;
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A ;
- ✓ 5 années pour la Catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la Catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 06 février 2015, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 16 février 2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du **11 avril 2016**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de la société Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

- Suite -

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant à l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour les représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Au 17/04/2016, il existe huit emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermediation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opérateur «Attijari Leasing 2016-1» visée par le CMF en date du **18/04/2016** sous le numéro **16-937**, du document de référence « Attijari Leasing 2015 » enregistré par le CMF en date du **30/10/2015** sous le **n°15-010**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, de la société Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse, rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de la société Attijari Leasing relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 28 AVRIL 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,258%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,359%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,420%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,543%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,604%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,619%	979,673
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,680%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,755%	1 002,690
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,803%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,879%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,216%	1 017,166
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,486
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,762%	993,757
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,792%	862,888
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,838%	991,138
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,007%	982,972
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,130%	975,611
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,176%	982,679
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,417%	1 023,497
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,464%	956,115
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,587%	967,985
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,724%		957,781
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,728%	956,180
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,764%		965,445
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	6,887%		984,986

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	160,266	160,282		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,171	108,183		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	92,871	92,881		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,252	14,254		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,240	104,250		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,462	1,464		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	102,849	102,929		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,192	39,196		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,172	53,176		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	134,378	135,566		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	495,084	498,061		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	117,425	117,364		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,127	124,895		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	135,535	135,539		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	119,438	119,538		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	95,001	94,891		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	141,581	141,965		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	91,915	92,053		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	93,230	93,301		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	137,675	137,515		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	125,389	125,554		
22 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	80,247	80,183		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	107,093	107,063		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	94,973	94,905		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	99,001	99,009		
26 FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	102,929	102,706		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	18,724	18,724		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 514,573	1 513,835		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 227,171	2 217,383		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	117,589	118,300		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	107,151	107,190		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	139,606	139,589		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	143,413	142,632		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,344	15,246		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 107,906	5 102,766		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 971,435	4 965,969		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,347	2,351		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,084	2,085		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,114	1,118		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,059	1,060		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,055	1,055		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,053	1,055		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	102,641	102,428		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,513	9,322		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	111,414	109,664		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,799	118,153		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	110,106	110,118
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	105,113	105,122
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	107,155	107,167
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	103,895	103,907
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREEE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,140	101,152
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,632	108,643
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	106,076	106,088
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	103,819	103,829
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,390	106,399
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,378	103,390
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	101,756	101,767
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	104,940	104,952
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,816	108,127	108,138
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,484	106,733	106,744
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,579	104,587
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,076	100,086
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	106,028	106,038
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,865	104,244	104,256
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	105,153	105,164
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,585	106,596
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,327	104,340
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	100,563	100,574
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,234	106,244
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,106	100,117

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,576	10,711	10,712
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,642	104,653
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	105,256	105,267
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	104,735	104,747
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,247	10,248
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,128	58,098
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	133,412	133,350
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 378,796	1 379,462
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	113,844	113,852
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	108,946	109,015
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	96,509	96,375
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,846	16,828
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	265,413	265,627
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	29,309	28,984	28,971
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 235,615	2 248,304
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	70,869	71,057
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	53,774	55,092	55,131
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	99,645	99,913
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	83,645	83,948
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,090	11,031	11,032
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,038	11,770	11,781
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	14,638	14,361	14,398
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	13,764	13,274	13,297
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,646	12,654
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,093	11,089
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	141,162	140,856
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	136,384	136,177
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,444	9,455
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	92,918	100,040	100,596
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	78,915	78,825	79,087
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,803	80,519	80,783
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	96,121	98,761	98,922
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	91,608	91,941
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	101,966	102,021
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	108,156	114,216	114,478
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	94,577	101,173	101,771
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	136,869	136,902
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	101,975	101,737
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	100,828	99,990
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	198,315	197,206
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	181,763	181,109
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	156,901	156,753
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	13 483,603	13 484,994
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	18,773	18,731
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	141,714	141,795
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	116,015	116,162	116,859
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 692,228	8 568,974
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,393	8,365
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	85,598	84,210
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	969,520	967,692
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5079,822	5063,413
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	111,555	111,658
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,196	9,145
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	81,500	81,444

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

*** En liquidation

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Touristique TOUR KHALAF » ainsi que les deux Fonds Commun de Placement à Risque « MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES » et « Fonds de Développement Régional II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabésienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEoudienne D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GREEE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khaliq, rue du Lac Ness
Immeuble Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-Tunis

La société One Tech Holding publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mahmoud ZAHAF & Mr Mourad FRADI.

ONE TECH HOLDING

Cité El Khalij - Rue du Lac Lochness

Immeuble les Arcades Tour A

Les Berges du Lac - Tunis



BILAN

(Exprimé en dinars)

ACTIFS

		2015	2014
	Notes	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		44 923	44 923
Moins : amortissement		-32 230	-17 255
<i>S/Total</i>	B - 1	<u>12 693</u>	<u>27 668</u>
Immobilisations corporelles		1 222 857	1 089 385
Moins : amortissement		-357 087	-116 799
<i>S/Total</i>	B - 1	<u>865 770</u>	<u>972 586</u>
Immobilisations financières		194 892 153	192 069 332
Moins : Provisions		-200 000	0
<i>S/Total</i>	B - 2	<u>194 692 153</u>	<u>192 069 332</u>
Total des actifs immobilisés		195 570 616	193 069 586
Autres actifs non courants	B - 3	0	520 715
Total des actifs non courants		195 570 616	193 590 301
ACTIFS COURANTS			
Stocks		0	0
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>		<u>0</u>	<u>0</u>
Clients et comptes rattachés		1 091 180	712 934
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>	B - 4	<u>1 091 180</u>	<u>712 934</u>
Autres actifs courants		3 459 937	1 270 244
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>	B - 5	<u>3 459 937</u>	<u>1 270 244</u>
Placements et autres actifs financiers	B - 6	11 442 151	13 830 307
Liquidités et équivalents de liquidités	B - 7	298 085	333 988
Total des actifs courants		16 291 353	16 147 473
Total des actifs		211 861 969	209 737 774

ONE TECH HOLDING

Cité El Khalij - Rue du Lac Lochness

Immeuble les Arcades Tour A

Les Berges du Lac - Tunis



BILAN

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

		2015	2014
	Notes	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		53 600 000	53 600 000
Réserves et primes liées au capital		120 657 065	131 836 686
Resultats reportés		15 544 275	255 114
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		189 801 340	185 691 800
Résultat de l'exercice		16 170 986	16 107 281
Total capitaux propres avant affectation	B - 8	205 972 326	201 799 081
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B - 9	1 953 695	4 301 978
Provision pour risques et charges		275 000	275 000
Total des passifs non courants		2 228 695	4 576 978
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B - 10	327 405	207 954
Autres passifs courants	B - 11	616 387	406 877
Autres passifs financiers	B - 12	2 717 156	2 746 884
Concours bancaires		0	0
Total des passifs courants		3 660 948	3 361 715
Total des passifs		5 889 643	7 938 693
Total capitaux propres et passifs		211 861 969	209 737 774

ONE TECH HOLDING

Cité El Khalij - Rue du Lac Lochness

Immeuble les Arcades Tour A

Les Berges du Lac - Tunis



ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

		2015	2014
		Du 01/01/2015	Du 01/01/2014
		Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION	Notes		
Dividendes	<i>R - 1</i>	18 571 887	17 652 496
Management fees		0	0
Autres produits d'exploitation		0	0
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>18 571 887</u>	<u>17 652 496</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours		0	0
Achats d'approvisionnements	<i>R - 2</i>	79 481	55 249
Charges de personnel	<i>R - 3</i>	651 256	412 530
Dotations aux amortissements et aux provisions	<i>R - 4</i>	975 979	800 141
Autres charges d'exploitation	<i>R - 5</i>	889 844	420 969
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>2 596 560</u>	<u>1 688 889</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 975 327	15 963 607
Charges financières nettes	<i>R - 6</i>	365 620	520 572
Produits des placements	<i>R - 7</i>	627 397	699 223
Autres gains ordinaires		5 000	751
Autres pertes ordinaires		34 918	423
RESUL ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		16 207 186	16 142 586
Impôt sur les bénéfices		36 200	35 305
RESUL ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		16 170 986	16 107 281
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		16 170 986	16 107 281

ONE TECH HOLDING

Cité El Khalij - Rue du Lac Lochness

Immeuble les Arcades Tour A

Les Berges du Lac - Tunis



ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

		2015 Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	2014 Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
	Notes		
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Résultat net		16 170 986	16 107 281
- Ajustements pour :			
. Dotation aux amortissements		975 979	800 141
. Variation des créances	F - 1	-649 946	-268 666
Variation des autres actifs courants	F - 2	-2 189 693	-716 073
. Variation des fournisseurs	F - 3	119 451	-22 592
. Variation des autres passifs	F - 4	209 510	71 075
. Variation des placements courant et autres actifs financiers	F - 5	1 688 156	2 397 500
. Plus ou moins values sur cession d'actions propres		63 009	-184
. Plus ou moins value de cession des titres de participation		-10 833	-4 135
. Q.P. subvention d'investissements		0	0
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<u>16 376 619</u>	<u>18 364 347</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F - 6	-133 472	-932 755
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	F - 7	-3 356 573	-4 193 096
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	F - 8	1 516 284	650 005
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</i>		<u>-1 973 761</u>	<u>-4 475 846</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
- Rachat d'actions propres		-750	0
- Dividendes et autres distributions		-12 060 000	-11 256 000
- Encaissement subvention d'investissement		0	0
- Encaissement provenant des emprunts		350 000	0
- Remboursement d'emprunts		-2 728 011	-2 395 807
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</i>		<u>-14 438 761</u>	<u>-13 651 807</u>
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES			
VARIATION DE TRESORERIE			
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	F - 9	333 988	97 294
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	F - 10	298 085	333 988

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société ONE TECH HOLDING est une société anonyme régie par la loi n° 2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales constituée suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 15 octobre 2010 avec un capital initial de 180 000 Dinars divisé en 18 000 actions de 10 Dinars chacune.

Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2011, la société ONE TECH HOLDING a décidé de porter son capital de 180 000 Dinars à 3 000 000 Dinars par la création de 282 000 actions de 10 Dinars chacune, représentant un montant de 2 820 000 Dinars.

Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2012, il a été décidé de diminuer la valeur nominale des actions de la société ONE TECH HOLDING pour passer à une valeur nominale de 1 Dinar par action au lieu de 10 Dinars par action.

En 2013, le capital de la société a été porté de 3 000 000 DT à 53 600 000 DT.

La société a pour objet la détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou successibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société ONE TECH HOLDING ont été arrêtés au 31 Décembre 2015 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que les normes comptables tunisiennes.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société ONE TECH HOLDING n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2015 et la date d'arrêt des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

V. BASE DE MESURE

1. *Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et amorties linéairement selon les taux basés sur la durée probable d'utilisation et détaillés ainsi :

Désignation	Taux
- Logiciel	20%
- Site Web	33%
- Matériel de transport.....	20%
- Agencement et aménagement	10%
- Mobilier et matériel de bureau.....	20%
- Matériel informatique	20%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

2. *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, elles sont évaluées selon la valeur d'usage. Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

3. *Placements*

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont la société ONE TECH HOLDING n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

VI. NOTES DETAILLEES

NOTES RELATIVES AU BILAN

B-1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Montant brut	Amortissement	VCN au 31/12/2015
Site WEB	14 700	13 373	1 327
Logiciels	30 223	18 857	11 366
Matériel de transport	981 793	295 635	686 158
A.A.I	11 329	1 922	9 407
Mobilier et matériel de bureau	138 275	43 903	94 372
Matériel informatique	91 460	15 627	75 833
Total	1 267 780	389 317	878 463

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

ONE TECH HOLDING
 Cité El Khalij - Rue du Lac Lochness
 Immeuble les Arcades Tour A
 Les Berges du Lac - Tunis



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2015

DESIGNATIONS	VALEURS D'ORIGINE			AMORTISSEMENTS			V.C.N
	Au 31/12/2014	Acquisitions	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Dotations	Au 31/12/2015	Au 31/12/2015
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Site WEB	14 700	0	14 700	8 473	4 900	13 373	1 327
Logiciels	30 223	0	30 223	8 782	10 075	18 857	11 366
S/ TOTAL	44 923	0	44 923	17 255	14 975	32 230	12 693
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Matériel de transport	931 313	50 480	981 793	99 277	196 358	295 635	686 158
Agencements et aménagements	11 329	0	11 329	792	1 130	1 922	9 407
Mobilier et matériel de bureau	138 275	0	138 275	16 247	27 655	43 902	94 373
Matériel informatique	3 468	87 992	91 460	483	15 145	15 628	75 832
Immobilisations corporelles en cours	5 000	-5 000	0	0		0	0
S/TOTAL	1 089 385	133 472	1 222 857	116 799	240 288	357 087	865 770
TOTAL GENERAL	1 134 308	133 472	1 267 780	134 054	255 263	389 317	878 463

B-2 Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2015	Nombre des titres	%
Actions "TUNISIE CABLES"	87 571 803	329 131	92,45%
Actions "FUBA"	40 823 739	119 994	99,99%
Actions "TTEI"	22 033 279	67 994	99,99%
Actions "TECHNIPLAST"	13 802 355	55 986	79,98%
Actions "OTBS"	12 147 629	159 917	92,98%
Actions "ELEONETECH"	5 878 040	10 996	54,98%
Actions "STUCOM"	2 901 479	47 280	63,89%
Actions "AUTO CABLES"	2 677 188	19 791	48,87%
Actions "HELIOLFEX"	1 987 873	100 977	74,80%
Actions "ONE TECH MOBILE"	1 610 226	83 995	70,00%
Actions " ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING	40 000	4 000	40,00%
Actions " TELNET HOLDING"	1 486 039	-	-
Actions " SPCS"	2 000 000	-	-
Actions "ARIJ AL-MEDINA"	20 000	20	2,00%
Actions "UADH"	250 003	-	-
Actions "MED INSTITUTE TECHNOLOGY"	100 000	-	-
Actions "GMAC"	137 500	-	-
Emprunt National	350 000		
Total Immobilisations financières brutes	195 817 153		
Titres souscrits non libérés "SPCS"	-900 000	-	-
Titres souscrits non libérés " MIT "	-25 000	-	-
Provision actions " TELNET HOLDING"	-200 000		
Total Immobilisations financières nettes	194 692 153	-	-

La variation des immobilisations financières se présente comme suit :

Désignation	Montant
Souscription des titres " SPCS"	1 200 000
Souscription des titres "OTBS"	1 471 700
Souscription des titres "UADH"	250 003
Acquisition des titres "TELNET"	37 170
Souscription des titres "ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING"	20 000
Libération des titres "TECHNIPLAST"	2 249 400
<i>Sous total</i>	5 228 273
Cession des titres "TELNET"	-624 327
Cession des titres "STUCOM"	-725 370
Cession des titres "CITY CARS"	-105 755
Cession des titres "GMAC"	-50 000
Partie non libérée "SPCS"	-900 000
<i>Sous total</i>	-2 405 452
TOTAL	2 822 821

B-3 Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Frais préliminaires introduction en BVMT	0	520 715
Total Autres actifs non courants	0	520 715

B-4 Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
ELEONETECH	165 450	95 148
FUBA	118 454	52 500
HELIOFLEX	103 309	60 731
OTBS	221 996	334 501
OTM	27 423	0
STUCOM	71 658	51 929
TUNISIE CABLES	242 681	118 125
TECHNIPAST	54 632	0
TTEI	85 577	0
Total	1 091 180	712 934

B-5 Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Produits à recevoir	2 859 291	749 811
Etat, crédit d'IS	228 432	179 162
Etat, crédit de TVA	174 977	174 977
Débiteurs divers	131 720	131 339
Charges constatées d'avance	63 117	34 955
Personnel, avances et acomptes	2 400	-
Total Autres actifs courants	3 459 937	1 270 244

Les produits à recevoir, au 31 décembre 2015, se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015
Dividendes à recevoir - FUBA	1 799 900
Dividendes à recevoir - STUCOM	554 772
Dividendes à recevoir - TTEI	450 071
Intérêts à recevoir	50 575
Divers	3 973
Total Produits à recevoir	2 859 291

B-6 Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Placements courants	9 500 000	12 000 000
Billets de trésorerie	175 000	550 000
Intérêts courus débiteurs	920	20 488
Intérêts précomptés	-	-64 755
Titres SICAV	1 738 461	624 574
Compte courant associé OTBS	27 770	700 000
Total Placements et autres actifs financiers	11 442 151	13 830 307

B-7 Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Comptes bancaires «TND »	297 914	333 130
Caisse	171	858
Total Liquidités et équivalents de liquidités	298 085	333 988

B-8 Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Capital souscrit - appelé, versé	53 600 000	53 600 000
Réserves légales	1 423 968	605 848
Primes d'émission	119 233 847	131 230 838
Actions propres	-750	0
Résultats reportés	15 544 275	255 114
Résultat de l'exercice	16 170 986	16 107 281
Total Capitaux propres	205 972 326	201 799 081
Résultat par action	0,302 TND	0,301 TND

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les résultats reportés provenant de l'exercice 2013 et antérieurs, s'élevant à 255 114 dinars, ainsi que les réserves et primes liées au capital pour 119 776 686 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 5% en cas de distribution ou d'incorporation au capital.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit (en DT) :

DESIGNATION	Date	Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Résultat reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres	31/12/2014	53 600 000	131 230 838	605 848	255 114	16 107 281	201 799 081
Affectation résultat bénéficiaire 2014							
Réserves				818 120		-16 107 281	0
Report à nouveau					15 289 161		0
Dividendes			-12 060 000				-12 060 000
Situation des capitaux propres après affectation		<i>53 600 000</i>	<i>119 170 838</i>	<i>1 423 968</i>	<i>15 544 275</i>	<i>0</i>	<i>189 739 081</i>
Actions propres			-750				-750
Plus-value sur cession d'actions propres			63 009				63 009
Résultat de l'exercice 2015						16 170 986	16 170 986
Situation des capitaux propres au	31/12/2015	53 600 000	119 233 097	1 423 968	15 544 275	16 170 986	205 972 326

B-9 Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Emprunts bancaires	1 933 279	4 271 250
Emprunts leasing	20 416	30 728
Total Emprunts	1 953 695	4 301 978

Au 31 décembre 2015, le tableau détaillant les emprunts se présente comme suit :

Emprunt	Montant débloqué	Remboursement	Partie à moins d'un an	Partie à plus d'un an
	3 000 000	2 333 334	666 666	-
Emprunt 6 000 000 DT	2 880 000	2 160 000	720 000	-
	120 000	80 000	40 000	-
	750 000	333 333	166 667	250 000
Emprunt 3 800 000 DT	750 000	333 333	166 667	250 000
	250 000	111 111	55 556	83 333
	2 050 000	768 750	512 500	768 750
Emprunt 1 400 000 DT	1 330 000	738 889	295 555	295 555
Emprunt 350 000 DT	350 000	45 744	18 615	285 641
Emprunt Leasing	41 653	10 926	10 312	20 416
TOTAL	11 521 653	6 915 420	2 652 538	1 953 695

B-10 Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Fournisseurs d'exploitation	323 616	204 165
Fournisseurs de titres de participation	3 789	3 789
Total Fournisseurs et comptes rattachés	327 405	207 954

B-11 Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
CNSS	64 233	47 800
Personnel, assurance groupe	1 906	225
Personnel, rémunérations dues	-	4 664
Personnel, autres charges à payer	96 255	73 154
Charges à payer ^(a)	388 100	227 500
Etat, déclaration mensuelle	47 872	18 991
Comptes courants actionnaires	4 824	4 824
Créditeurs divers	0	29 719
Produits constatés d'avances	13197	0
Total Autres passifs courants	616 387	406 877

Les charges à payer, au 31 décembre 2015, se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015
Jetons de présence	222 500
Honoraires	160 880
Divers	4 720
Total Charges à payer	388 100

B-12 Autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Echéances à moins d'un an sur emprunts	2 652 538	2 633 044
Intérêts courus	64 618	113 840
Total Autres passifs financiers	2 717 156	2 746 884

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Dividendes

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Dividendes – TUNISIE CABLES	7 396 127	7 396 195
Dividendes – TTEI	6 449 470	6 999 383
Dividendes – FUBA	1 999 900	1 499 925
Dividendes – TECHNIPLAST	1 439 640	714 808
Dividendes – STUCOM	554 772	399 324
Dividendes – OTM	489 971	279 983
Dividendes – ELEONETECH	219 920	219 920
Dividendes – SICAV	22 087	-
Dividendes – AUTO CÂBLES	-	97 733
Dividendes – CITY CARS	-	45 225
Total Dividendes	18 571 887	17 652 496

R-2 Achats d'approvisionnements

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Frais de bourse	63 315	55 249
Frais sur achat de titres de participation	16 166	-
Total Achats d'approvisionnements	79 481	55 249

R-3 Charge du personnel

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Salaires et compléments de salaires	1 070 760	986 828
Charges sociales	139 451	111 735
Congés payés	23 101	27 564
Cotisation assurance groupe	194	683
Cotisation accident de travail	-	3 372
Transfert de charges du personnel	-582 250	-717 652
Total Charge du personnel	651 256	412 530

Au 31 décembre 2015, le tableau détaillant le transfert de charges du personnel se présente comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
TUNISIE CABLES	133 600	225 474
OTBS	126 200	113 147
FUBA	62 200	87 043
ELEONETECH	72 300	73 436
TECHNIPLAST	59 800	72 872
TTEI	68 600	70 544
HELIOFLEX	34 850	35 176
OTM	11 900	32 623
STUCOM	12 800	7 337
Total Transfert de charges de personnel	582 250	717 652

R-4 Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Dotation aux résorptions des frais préliminaires	520 716	550 647
Dotation aux amortissements des immobilisations	255 263	99 494
Provision pour dépréciation titres de participation	200 000	-
Dotation aux provisions pour risques et charges	-	150 000
Total Dotations aux amortissements et aux provisions	975 979	800 141

R-5 Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Jetons de présence	290 000	120 000
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	737 549	397 157
Loyer	138 000	100 000
Frais de formation	29 398	5 727
Frais postaux et de télécommunication	8 331	7 321
Missions et Réception	21 753	10 119
Annonces et publicité	39 984	93 632
Services extérieurs	83 142	47 256
Impôts et taxes	76 808	109 071
Services bancaires et assimilés	2 183	4 786
Dons et subventions	82 000	27 445
Déplacements	61 390	80 692
Primes d'assurance	28 935	6 954
Fournitures	1 116	5 636
Entretien & réparation	24 518	9 521
Transfert des autres charges d'exploitation	-735 263	-604 348
Total Autres charges d'exploitation	889 844	420 969

Au 31 décembre 2015, le tableau détaillant le transfert des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
TUNISIE CABLES	338 090	247 026
FUBA	148 396	122 957
TTEI	88 673	86 956
OTBS	28 044	44 353
TECHNIPLAST	44 862	32 128
ELEONETECH	32 068	31 564
OTM	41 772	19 877
STUCOM	6 930	12 663
HELIOFLEX	6 428	6 824
Total Transfert des autres charges d'exploitation	735 263	604 348

R-6 Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Charges d'intérêts	361 767	519 717
Perte sur cession de titres	3 853	-
Pertes de changes	-	855
Total Charges financières nettes	365 620	520 572

R-7 Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Produits financiers	50 234	133 540
Réévaluation titres SICAV	114	1 030
Revenus de valeurs mobilières	509 843	555 974
Produits nets/cessions des titres	12 140	4 544
plus-value sur titre de participation	55 066	4 135
Total Produits des placements	627 397	699 223

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

F-1 Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2015	Variation
Rubrique « <i>Clients</i> »	712 934	1 091 180	-378 246
Ajustement lié à la conversion de créance OTBS			-271 700
Total			-649 946

F-2 Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2015	Variation
Rubrique « <i>Autres actifs courants</i> »	1 270 244	3 459 937	-2 189 693

F-3 Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Rubrique « <i>Fournisseurs</i> »	327 405	207 954	119 451

F-4 Variation des autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Rubrique « <i>Autres passifs courants</i> »	616 387	406 877	209 510

F-5 Variation des placements courants et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2015	Variation
Rubrique « <i>Placements & Autres actifs financiers</i> »	13 830 307	11 442 151	2 388 156
Ajustement lié à la conversion du compte courant OTBS			-700 000
Total			1 688 156

F-6 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2015	Variation
Rubrique « <i>Immobilisations incorporelles</i> »	44 923	44 923	-
Rubrique « <i>Immobilisations corporelles</i> »	1 089 385	1 222 857	-133 472
Total	1 134 308	1 267 780	-133 472

F-7 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Décaissement - titres "SPCS"	-300 000
Décaissement - titres "OTBS"	-500 000
Décaissement - titres "UADH"	-250 003
Décaissement - titres "TELNET"	-37 170
Décaissement - titres "ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING"	-20 000
Décaissement - titres "TECHNIPLAST"	-2 249 400
TOTAL	-3 356 573

F-8 Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Cession des titres "TELNET"	653 616
Cession des titres "STUCOM"	690 536
Cession des titres "CITY CARS"	112 132
Cession des titres "GMAC"	60 000
Total	1 516 284

F-9 Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Montant
Comptes bancaires «TND »	333 130
Caisse	858
Total	333 988

Désignation	Montant
Comptes bancaires «TND »	297 914
Caisse	171
Total	298 085

VII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société ONE TECH HOLDING a nanti certaines actions qu'elle détient au capital de ses filiales au profit de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » détaillées comme suit :

- 2 654 actions TUNISIE CABLES en garantie de l'emprunt contracté pour un montant de 1 400 000 DT.
- 23 327 actions OTBS et 4 104 actions TUNISIE CABLES en garantie de l'emprunt contracté pour un montant de 3 800 000 DT.
- 10 752 actions TUNISIE CABLES en garantie de l'emprunt contracté pour un montant de 6 000 000 DT.

VIII. NOTES SUR LES PARTIES LIEES

Désignation	Solde au 31/12/2014	Mouvements de l'exercice				Solde au 31/12/2015
		Achat	Produit & Remboursement	Encaissement & Conversion	Décaissement	
<i>Fournisseurs</i>						
OTBS	-46 136	253 833	0	0	258 340	-41 629
<i>Clients</i>						
ELEONTECH	95 148	0	110 818	40 516	0	165 450
FUBA	52 500	0	118 454	52 500	0	118 454
HELIOFLEX	60 731	0	42 578	0	0	103 309
OTBS	334 501	0	159 194	271 700	0	221 995
OTM	0	0	53 672	26 249	0	27 423
STUCOM	51 929	0	19 730	0	0	71 659
TTEI	0	0	85 577	0	0	85 577
TECHNIPLAST	0	0	54 632	0	0	54 632
TUNISIE CABLES	118 125	0	478 240	353 684	0	242 681
<i>Produits à recevoir</i>						
ELEONETECH	0	0	219 920	219 920	0	0
TTEI	0	0	6 449 470	5 999 399	0	450 071
TECHNIPLAST INDUSTRIE	0	0	1 439 640	1 439 640	0	0
FUBA	549 925	0	1 999 900	749 925	0	1 799 900
STUCOM	199 662	0	554 772	199 662	0	554 772
OTM	0	0	489 971	489 971	0	0
TUNISIE CABLES	0	0	7 396 127	7 396 203	0	-76
<i>Débiteurs divers</i>						
TUNISIE CABLES	75 996	0	0	0	0	75 996
OTBS	4 583	0	0	0	0	4 583
<i>Comptes courants associés</i>						
OTBS	700 000	0	27 770	700 000	0	27 770

TUNIS, le 6 Avril 2016

Mesdames et Messieurs les
actionnaires de la Société
ONE TECH HOLDING SA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons procédé à l'audit des états financiers de votre société **ONE TECH HOLDING SA**, comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2015.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

Ces états financiers présentent un total bilan de 211 861 969 TND et un résultat bénéficiaire net de 16 170 986 TND. Le conseil d'administration de votre société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société **ONE TECH HOLDING SA** sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Les commissaires aux comptes

Mahmoud ZAHAF

Mourad FRADI
ECC MAZARS

TUNIS, le 6 Avril 2016

Mesdames et Messieurs les
actionnaires de la Société
ONE TECH HOLDING SA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées au cours de l'exercice 2015

La direction de votre société nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- La société ONE TECH HOLDING a participé dans l'augmentation du capital de la société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 Mai 2015 pour un montant de 1 471 700 dinars.
- La société ONE TECH HOLDING a participé dans l'augmentation de capital de la société ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 Février 2015 pour un montant de 20 000 dinars.
- La société ONE TECH HOLDING a libéré la partie restante dans l'augmentation de capital de la société TECHNIPLAST pour un montant de 2 249 400 dinars.

2. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Elles sont présentées ci-après :

- La société ONE TECH HOLDING a conclu avec chacune des filiales TUNISIE CABLES, FUBA PRINTED CIRCUIT, TECHNIPLAST INDUSTRIE, TUNISIAN TELECOM ELECTRIC INTERNATIONAL, HELIOFLEX NORTH AFRICA SPS, ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS, ELEONETECH, STUCOM et ONE TECH MOBILE des conventions de répartition des charges communes.

Dans ce cadre, la société ONE TECH HOLDING a facturé auxdites sociétés la somme de 1 317 513 dinars au titre de l'exercice 2015 détaillées au niveau des notes aux états financiers R3 et R5.

- La société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS a conclu un contrat avec la société ONE TECH HOLDING portant sur le loyer du deuxième étage du siège social de cette dernière, pour un montant annuel de 120 000 dinars HT payable annuellement et d'avance. La charge locative de l'exercice 2015 s'élève à 120 000 dinars HT.
- La société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS a conclu un contrat avec la société ONE TECH HOLDING portant sur la prestation par la première des services de téléphonie, de messagerie électronique et internet, de ménage, d'entretien des locaux, coursier, informatiques et de gardiennage, et ce à compter du 1^{er} mars 2014. Le montant facturé au titre de l'exercice 2015 s'élève à 26 164 dinars.
- La société ONE TECH HOLDING a signé une convention avec la société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS par laquelle elle avancera des fonds en compte courant associé rémunérés au taux de 8% l'an. Les intérêts facturés par la société ONE TECH HOLDING, au cours de l'exercice 2015, s'élèvent 27 770 dinars.
- La société ONE TECH ENGINEERING AND CONSULTING a conclu une convention avec la société ONE TECH HOLDING en date du 1^{er} octobre 2013, dont l'objet est de fournir des prestations dans les domaines des achats et de la logistique et de l'audit et l'expertise énergétique, moyennant une rémunération mensuelle de 4 000 dinars hors taxes.

Dans ce cadre, la société ONE TECH ENGINEERING AND CONSULTING a facturé à la société ONE TECH HOLDING la somme de 48 000 dinars HT au titre de l'exercice 2015.

3. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du directeur général servie par la société ONE TECH HOLDING et ses filiales totalise un montant brut de 224 953 dinars courant l'exercice 2015. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- La rémunération du président du conseil d'administration et administrateur délégué servie par la société ONE TECH HOLDING et ses filiales totalise un montant brut de 557 467 dinars courant l'exercice 2015. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- Au cours de l'exercice 2015, la société ONE TECH HOLDING a servi à un de ses administrateurs une rémunération brute de 237 356 dinars au titre des missions assurées pour le compte du groupe ONE TECH HOLDING en tant que conseiller financier et stratégique. Les charges sociales y relatives totalisent 40 517 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- Un administrateur de la société ONE TECH HOLDING est rémunéré par la filiale FUBA PRINTED CIRCUITS TUNISIE au titre de ses fonctions de directeur général au sein de cette filiale. La rémunération annuelle servie en 2015 totalise un montant brut de 201 705 dinars. Les charges sociales y relatives totalisent 10 487 dinars. Il bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- Au cours de l'exercice 2015, la société ONE TECH HOLDING SA a servi à un de ses administrateurs une rémunération brute de 12 000 dinars au titre des missions assurées pour le compte du groupe ONE TECH HOLDING SA au sein du comité scientifique et technologique.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Les commissaires aux comptes

Mahmoud ZAHAF

Mourad FRADI
ECC MAZARS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL- Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Walid BEN SALAH et Mr Mohamed Néji HEGLI.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
		2015	2014
ACTIFS			
	Notes		
Caisses et avoirs auprès des banques	4	8 307 225	11 237 747
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	382 619 571	351 176 224
Portefeuille-titres commercial	6	500 000	500 000
Portefeuille d'investissement	7	22 425 718	20 450 650
Valeurs Immobilisées	8	3 766 313	2 657 728
Autres actifs	9	5 126 622	4 523 019
TOTAL DES ACTIFS		422 745 448	390 545 368
		31 Décembre	
		2015	2014
PASSIFS			
	Notes		
Dettes envers la clientèle	10	3 128 318	3 006 220
Emprunts et dettes rattachées	11	328 404 539	313 284 464
Fournisseurs et comptes rattachés	12	24 448 374	11 260 118
Autres passifs	13	3 547 152	4 653 769
TOTAL DES PASSIFS		359 528 384	332 204 571
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves		26 825 516	24 598 046
Résultats reportés		5 669 176	3 456 294
Actions propres		(3 000 244)	(2 841 643)
Résultat de l'exercice		8 722 616	8 128 100
Total des capitaux propres	14	63 217 064	58 340 797
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		422 745 448	390 545 368

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 31 Décembre 2015

(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
ENGAGEMENTS DONNES	69 054 471	55 463 554
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	13 598 231	10 454 908
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	55 456 240	45 008 646
ENGAGEMENTS RECUS	548 790 079	497 145 227
Cautions Reçues	177 287 301	161 535 866
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	68 444 655	55 317 636
Valeurs des biens, objet de leasing	303 058 123	280 291 725
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	6 000 000	11 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	6 000 000	11 000 000 *

(*) L'équivalent d'un montant de 5.000.000 Euro.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	39 440 778	35 878 104
Intérêts et charges assimilées	16	(21 460 079)	(19 122 170)
Produits des placements	17	769 299	733 837
Autres produits d'exploitation		262 575	318 833
Produit net		<u>19 012 573</u>	<u>17 808 603</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	18	4 302 570	3 788 065
Dotations aux amortissements	19	440 939	408 536
Autres charges d'exploitation	20	1 526 726	1 884 103
Total des charges d'exploitation		<u>6 270 235</u>	<u>6 080 703</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>12 742 337</u>	<u>11 727 900</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	21	2 121 207	1 492 762
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	22	(77 262)	162 293
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>10 698 393</u>	<u>10 072 845</u>
Autres gains ordinaires	23	305 074	60 803
Autres pertes ordinaires	24	(106 963)	(4 366)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>10 896 503</u>	<u>10 129 282</u>
Impôts sur les bénéfices	25	(2 173 887)	(2 001 182)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>8 722 616</u>	<u>8 128 100</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	26	247 754 622	243 941 115
Investissements dans les contrats de Leasing	27	(223 176 871)	(221 833 167)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(5 338 240)	(5 588 796)
Intérêts payés	29	(19 726 836)	(19 595 109)
Impôts et taxes payés	30	(8 153 027)	(7 625 602)
Autres flux liés à l'exploitation	36	(174 074)	141 492
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(8 814 427)	(10 560 067)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(1 546 006)	(146 023)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	109 936	13 098
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(3 835 000)	(3 434 350)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	1 743 525	3 723 741
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(3 527 546)	156 467
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	14	(158 600)	(474 881)
Dividendes et autres distributions	35	(3 687 619)	(3 692 120)
Encaissements provenant des emprunts	11	212 305 800	247 234 124
Remboursements d'emprunts	11	(199 048 131)	(229 269 327)
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		9 411 450	13 797 796
		<hr/>	<hr/>
Variation de trésorerie		(2 930 522)	3 394 196
		<hr/>	<hr/>
Trésorerie au début de l'exercice	4	11 237 747	7 843 552
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	8 307 225	11 237 747

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de 5.000.000 DT divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 9 DT.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 DT à 5 DT et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 5.000.000 DT, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 DT chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2015, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 Décembre 2015, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;

- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit

juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

3-4 Faits saillants

Au cours de l'exercice 2014, la C.I.L a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation sociale, pour la période allant du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2014.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2015, sans recours juridictionnels et a eu pour effet de payer un complément en principal de D: 42.293 et des pénalités pour D : 14.475.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Banques	7 622 321	10 626 186
- Caisses	684 904	611 561
<u>Total</u>	<u>8 307 225</u>	<u>11 237 747</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
Créances sur contrats mis en force	406 169 587	372 744 015
Encours financiers	380 688 556	350 192 457
Impayés	27 186 559	24 048 474
Intérêts échus différés	(1 705 528)	(1 496 916)
Créances sur contrats en instance de mise en force	828 698	773 353
Total brut des créances leasing	<u>406 998 285</u>	<u>373 517 369</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(6 079 769)	(5 882 010)
Provisions pour dépréciation des impayés	(13 335 820)	(11 874 473)
Provisions collectives	(2 288 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 675 125)	(2 384 661)
Total net des créances leasing	<u>382 619 571</u>	<u>351 176 224</u>

5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2014</u>	<u>350 965 810</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	207 820 657
- Relocations	1 766 778
- Transferts	9 995 528
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursements du capital	(172 622 644)
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 866)
- Cessions anticipées	(9 545 258)
- Radiation des créances	(208 904)
- Relocations	(1 564 838)
- Transferts	(5 088 009)
<u>Solde au 31 décembre 2015</u>	<u>381 517 254</u>

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	165 508 112	162 597 861
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	265 202 985	232 349 046
- A recevoir dans plus de 5 ans	9 669 164	2 386 787
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>440 380 261</u>	<u>397 333 694</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	31 509 359	27 257 346
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	35 670 877	27 798 799
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	1 264 419	261 491
Total des produits financiers non acquis	<u>68 444 655</u>	<u>55 317 636</u>
- Valeurs résiduelles	2 369 389	2 555 018
- Contrats suspendus contentieux	6 383 561	5 621 381
- Contrats en instance de mise en force	828 698	773 353

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
Bâtiment et travaux publics	47 700 902	47 972 657
Industrie	57 932 286	55 353 023
Tourisme	47 825 227	51 361 383
Commerces et services	171 293 501	142 920 496
Agriculture	56 765 338	53 358 251
<u>Total</u>	<u>381 517 254</u>	<u>350 965 810</u>

5.1.3 Analyse par type de matériel

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
Equipements	51 830 376	50 667 734
Matériel roulant	269 086 754	250 043 778
Matériel spécifique	56 304	71 591
<u>Sous Total</u>	<u>320 973 434</u>	<u>300 783 103</u>
Immobilier	60 543 820	50 182 707
<u>Total</u>	<u>381 517 254</u>	<u>350 965 810</u>

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	17 034 109	14 859 647
Inférieur à 1 mois	6 138 976	5 678 013
Entre 1 et 3 mois	5 281 043	4 612 620
Entre 3 et 6 mois	1 426 335	1 174 147
Entre 6 mois et 1 année	1 160 177	950 635
Supérieur à 1 année	3 027 577	2 444 232
<u>Clients litigieux (2)</u>	10 152 450	9 188 827

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	306 084 266	59 208 512	4 324 609	2 557 227	8 513 942	380 688 556
Impayés	1 937 767	7 793 946	1 281 604	1 709 046	14 464 195	27 186 559
Contrats en instance de mise en force	734 215	94 483	-	-	-	828 698
CREANCES LEASING	308 756 248	67 096 942	5 606 213	4 266 272	22 978 137	408 703 812
Avances reçues (*)	(2 579 340)	(7 787)	(9 492)	(856)	(350 768)	(2 948 243)
Dépôts de garantie (*)	(25 000)	-	(150 000)	-	-	(175 000)
ENCOURS GLOBAL	306 151 907	67 089 155	5 446 721	4 265 417	22 627 369	405 580 570
ENGAGEMENTS HORS BILAN	13 598 231	-	-	-	-	13 598 231
TOTAL ENGAGEMENTS	319 750 139	67 089 155	5 446 721	4 265 417	22 627 369	419 178 801
Produits réservés	-	-	(238 512)	(304 881)	(2 131 731)	(2 675 125)
Provisions sur encours financiers	-	-	(301 340)	(455 299)	(5 323 131)	(6 079 769)
Provisions sur impayés	-	-	(453 527)	(976 326)	(11 905 967)	(13 335 820)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(993 379)	(1 736 506)	(19 360 829)	(22 090 714)
ENGAGEMENTS NETS	319 750 139	67 089 155	4 453 342	2 528 911	3 266 540	397 088 086
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,30%	1,02%	5,40%	
			7,71%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2014			7,74%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			18,24%	40,71%	85,56%	
			68,31%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2014			68,04%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Certificats de Dépôt	500 000	500 000
<u>Total</u>	<u>500 000</u>	<u>500 000</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Titres de participation	11 282 388	11 282 388
- Titres immobilisés	11 314 370	9 423 380
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>22 598 758</u>	<u>20 707 768</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(173 039)	(257 118)
<u>Montant net</u>	<u>22 425 718</u>	<u>20 450 650</u>

Les provisions constituées concernent la dépréciation de la participation de la CIL dans le capital de la Compagnie Générale d'Investissement (CGI) et dans le FCPR Valeurs Développement pour, respectivement, 168.000 DT et 5.039 DT.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2014	9 423 380	9 423 380	-
<u>Acquisitions de la période</u>			
- Société GREEN DUCK CONSULTING	50 000	50 000	-
- Société DAR EL JELD	1 700 000	1 700 000	-
- Société HOLFOOD	150 000	150 000	-
- Société SUPERFOOD JUICERY	70 000	70 000	-
- Société ECOLE EL EUCH	60 000	60 000	-
- Société CLINIQUE LES PINS	1 000 000	1 000 000	-
- Société HF CONSULTING	51 000	51 000	-
- Société MEGA REAL ESTATE	40 000	40 000	-
- Société MS CONSULTING	42 000	42 000	-
- Société RED TEC	90 000	90 000	-
- Société ECOMAT	435 000	435 000	-
- Société LES DELICES DE MAMAN	105 000	105 000	-
- Société PRO HOUSE	42 000	42 000	-
Total des acquisitions de la période	3 835 000	3 835 000	
<u>Cession de la période</u>			
- Société MEHARI HAMMAMET	333 300	333 300	-
- Société Immobilière de Carthage	300 000	300 000	-
- Société MIDICARS	300 000	300 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	166 880	166 880	-
- Société Techno Invest & Consulting	75 000	75 000	-
- Société Techno Invest Ezzahra	15 000	15 000	-
- Société SWEET HOME	21 330	21 330	-
- Société LASER INDUS	62 500	62 500	-
- Société CAPITOLE	50 000	50 000	-
- Société NAWEL INDUSTRIES	20 000	20 000	-
- Société PROMOTEL	200 000	200 000	-
- Société VOG	400 000	400 000	-
Total des cessions de la période	1 944 010	1 944 010	

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>						
* Compagnie Générale d'investissement	246 908	5,196	5	1 282 988	1998/1999/2000/ 2009/2010/2014	98,76%
* CIL SICAR	999 940	10,000	10	9 999 400	2010/2011/2013	99,99%
<u>Total des titres de participations</u>				<u>11 282 388</u>		
<u>Titres immobilisés</u>						
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	0 100	1000,000	1000	100 000	2010	3,33%
* Société DAR EL JELD	24 500	100,000	100	2 450 000	2011/2012/2015	29,88% (*)
* Société PROMOTEL	2 000	100,000	100	200 000	2010	1,36%
* Société Virgin Olive TUNISIA	2 000	100,000	100	200 000	2011	9,09%
* Société MEHARI HAMMAMET	6 667	100,000	100	666 700	2011	3,34%
* Société MEDI CARS	15 000	100,000	100	1 500 000	2012	12,50%
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	0 150	100,000	100	15 000	2012	10,00%
* Société SWEET HOME	4 267	10,000	10	42 670	2012	19,94%
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10	500 000	2013	29,41% (*)
* Société GRAFI PRINT	0 500	100,000	100	50 000	2013	27,78% (*)
* Société ARMA PLUS	4 500	100,000	100	450 000	2014	30,00% (*)
* Société ECOMAT	36 600	25,000	25	915 000	2014/2015	30,00% (*)
* Société GREEN TECHNO	0 700	100,000	100	70 000	2014	29,79% (*)
* Société PRO IMMO HAMMAMET	12 500	10,000	10	125 000	2014	29,41% (*)
* Société VESTA	29 130	10,000	10	291 300	2014	29,85% (*)
* Société INVEST IMMO	4 500	10,000	10	45 000	2014	30,00% (*)
* Société TECNO CAP BON	9 000	10,000	10	90 000	2014	30,00% (*)
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	3 000	10,000	10	30 000	2014	30,00% (*)
* Société RED TEC	1 300	100,000	100	130 000	2014/2015	29,55% (*)
* Société POLYBAT	44 000	10,000	10	440 000	2014	16,29%
* CIL SICAR FONDS N° 1	3 037	100,000	100	303 700	2014	
* Société SASCOM	450	100,000	100	45 000	2014	30,00% (*)
* Société MCS	4 500	100,000	100	450 000	2014	26,47% (*)
* Société TRUST IMMO	170 000	1,000	1	170 000	2014	29,82% (*)
* Société SEI	2 500	100,000	100	250 000	2014	26,32% (*)
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	1 750	100,000	100	175 000	2011/2014	19,44%
* Société GREEN DUCK CONSULTING	500	100,000	100	50 000	2015	29,41% (*)
* Société HOLFOOD	1 500	100,000	100	150 000	2015	30,00% (*)
* Société SUPERFOOD JUICERY	700	100,000	100	70 000	2015	29,17% (*)
* Société ECOLE EL EUCH	6 000	10,000	10	60 000	2015	17,65%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10	1 000 000	2015	9,71%
* Société HF CONSULTING	5 100	10,000	10	51 000	2015	30,00% (*)
* Société MEGA REAL ESTATE	400	100,000	100	40 000	2015	26,67% (*)
* Société MS CONQULTING	420	100,000	100	42 000	2015	29,58% (*)
* Société LES DELICES DE MAMAN	10 500	10,000	10	105 000	2015	10,50%
* Société PROHOUSE	420	100,000	100	42 000	2015	29,58% (*)
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>11 314 370</u>		
<u>Total général</u>				<u>22 596 758</u>		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	101 810	14 800	-	-	116 610	97 720	6 978	-	-	104 698	11 912
Total des immobilisations incorporelles		101 810	14 800	-	-	116 610	97 720	6 978	-	-	104 698	11 912
Immeubles	5,0%	4 532 124	884 950	-	-	5 417 074	2 439 294	196 249	-	-	2 635 544	2 781 530
Matériel de transport	20,0%	877 001	433 636	(244 538)	-	1 066 099	606 855	145 901	(243 048)	-	509 709	556 390
Equipements de bureau	10,0%	387 717	28 990	-	(19 147)	397 560	284 368	21 478	-	(17 365)	288 481	109 079
Matériel informatique	33,3%	298 447	19 540	-	(18 889)	299 098	248 708	29 437	-	(18 889)	259 256	39 842
Installations générales	10,0%	404 468	164 090	-	(7 579)	560 979	266 892	34 107	-	(7 579)	293 420	267 560
Total des immobilisations corporelles		6 499 756	1 531 206	(244 538)	(45 615)	7 740 810	3 846 118	427 172	(243 048)	(43 833)	3 986 409	3 754 401
TOTAUX		6 601 566	1 546 006	(244 538)	(45 615)	7 857 420	3 943 838	434 150	(243 048)	(43 833)	4 091 107	3 766 313

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Prêts au personnel	3 117 364	2 722 962
- Personnels, avances et acomptes	4 374	-
- Créances sur cessions d'immobilisations	412 245	248 121
- Avances aux fournisseurs	142 482	91 392
- Etat, crédit de TVA	199 645	
- Produits à recevoir des tiers	412 638	610 994
- Compte d'attente/ avance de TVA	260 427	267 010
- Compte d'attente	144 371	48 230
- Charges constatées d'avance	21 805	25 016
- Compte courant, fonds gérés	6 818	-
- Prestataires Assurances	10 538	-
- Autres comptes débiteurs	231 596	348 609
- Charges à répartir	24 820	21 667
- Frais d'émission des obligations (A)	817 559	693 577
<u>Total brut</u>	<u>5 806 681</u>	<u>5 077 579</u>
A déduire :		
- Provisions	(680 059)	(554 560)
<u>Montant net</u>	<u>5 126 622</u>	<u>4 523 019</u>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	688 360	19 542	707 903	666 694	16 389	683 083	24 820
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	3 899 941	373 455	4 273 396	3 421 377	262 171	3 683 548	589 849
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	258 101	103 850	361 951	43 087	91 154	134 241	227 710
TOTAUX		4 846 402	496 847	5 343 250	4 131 158	369 714	4 500 871	842 379

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 353.325 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA) ainsi que les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	175 000	175 000
- Avances et acomptes reçus des clients	2 948 243	2 826 145
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 128 318</u>	<u>3 006 220</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Banques locales	109 894 106	92 835 714
- Banques étrangères	58 534 921	44 026 520
- Emprunts obligataires	138 100 000	121 429 200
- Billets de trésorerie	-	17 979 924
- Certificats de leasing	14 000 000	31 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>320 529 027</u>	<u>307 271 358</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 701 743	1 421 397
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	893 328	571 686
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 208 187	3 909 392
- Intérêts courus sur certificats de leasing	269 094	479 509
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(170 876)	(159 361)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(25 963)	(29 847)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	-	(179 672)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>7 875 512</u>	<u>6 013 105</u>
<u>Total</u>	<u>328 404 539</u>	<u>313 284 464</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	4 285 715	-	1 428 571	2 857 144	1 428 573	1 428 571
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	450 000	-	300 000	150 000	-	150 000
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT 2012	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB 2012	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 200 000	-	1 400 000	2 800 000	1 400 000	1 400 000
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 200 000	-	1 400 000	2 800 000	1 400 000	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 400 000	-	800 000	1 600 000	800 000	800 000
AMEN BANK (1/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
AMEN BANK (4/2013)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	800 000	-	200 000	600 000	400 000	200 000
BIAT (1/2013)	4 000 000	Annuellement (2014-2015)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BIAT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB (1/2013)	5 000 000	Annuellement (2013-2018)	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
AMEN BANK (5/2013)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BIAT (3/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2015)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	4 800 000	-	1 200 000	3 600 000	2 400 000	1 200 000
AMEN BANK (8/2013)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (1/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
BT (1/2014)	2 000 000	Annuellement (2015-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	800 000	3 200 000	2 400 000	800 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BH (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2017)	5 000 000	-	1 556 170	3 443 830	1 779 662	1 664 168
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	5 000 000	-	856 867	4 143 133	3 222 572	920 561
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 477 182	522 818
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	-	7 500 000	-	7 500 000	6 000 000	1 500 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	6 000 000	-	6 000 000	4 800 000	1 200 000
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	4 000 000	-	4 000 000	3 200 000	800 000
<u>Sous-total</u>			92 835 715	48 000 000	30 941 608	109 894 106	74 407 988	35 486 118
BANQUES ETRANGERES								
B.EI 2012	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	6 801 520	-	1 600 046	5 201 474	3 709 919	1 491 555
BIRD	16 000 000	Semestriellement (2015-2022)	10 000 000	6 000 000	276 553	15 723 447	14 294 876	1 428 571
BAD	5 000 000	Trimestriellement (2016-2022)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 285 714	714 286
BERD	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)	22 225 000	10 385 000	-	32 610 000	29 435 000	3 175 000
<u>Sous-total</u>			44 026 520	16 385 000	1 876 599	58 534 921	51 725 509	6 809 412

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	13 000 000	-	-	13 000 000	10 400 000	2 600 000
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	6 800 000	-	1 700 000	5 100 000	3 400 000	1 700 000
CIL 2014/1	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	15 629 200	4 370 800	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
CIL 2015/1	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	25 000 000	-	25 000 000	20 000 000	5 000 000
CIL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	25 000 000	-	25 000 000	20 000 000	5 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			121 429 200	54 370 800	37 700 000	138 100 000	99 800 000	38 300 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETEAU 31 DECEMBRE 2015

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE, CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>								
Billets de trésorerie à court terme			17 979 924	20 050 000	38 029 924	-	-	-
<u>Sous-total</u>			17 979 924	20 050 000	38 029 924	-	-	-
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			-	5 500 000	5 500 000	-	-	-
<u>Sous-total</u>			-	5 500 000	5 500 000	-	-	-
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificat EL BARAKA BANK			18 000 000	38 000 000	46 000 000	10 000 000	-	10 000 000
Certificat ZITOUNA BANK			13 000 000	30 000 000	39 000 000	4 000 000	-	4 000 000
<u>Sous-total</u>			31 000 000	68 000 000	85 000 000	14 000 000	-	14 000 000
<u>Total des BILLETS DE TRESORERIE, CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>			48 979 924	93 550 000	128 529 924	14 000 000	-	14 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>			307 271 358	212 305 800	199 048 131	320 529 027	225 933 497	94 595 530

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	135 993	115 296
- Effets à payer	580 165	252 781
- Factures non parvenues	28 078	10 973
<u>Sous total</u>	<u>744 236</u>	<u>379 051</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	4 636 961	2 953 373
- Effets à payer	18 971 401	7 831 917
- Retenues de garanties	95 776	95 776
<u>Sous total</u>	<u>23 704 138</u>	<u>10 881 066</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>24 448 374</u>	<u>11 260 118</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	342 306	320 768
- Personnel, oppositions sur salaires	84	121
- Personnel, autres charges à payer	348 483	329 186
- Etat, retenues sur salaires	11 344	28 676
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	375 996	287 513
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	-	5 183
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	195 141	44 330
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 25)	364 115	82 272
- Etat, autres impôts et taxes à payer	17 343	16 379
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	10 269	9 623
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 520	43 391
- CNSS	138 652	132 183
- CAVIS	7 848	10 480
- CNAM	11 441	10 956
- Etat, TVA à payer	-	635 739
- Assurance Groupe	28 664	26 192
- Assurance Vie	6 344	12 688
- Autres comptes créditeurs	216 165	117 967
- Avance sur cessions de titre immobilisés	-	544 027
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	61 401	58 970
- Prestataires Recouvrement	234 818	282 631
- Prestataires Assurances	-	568 335
- Diverses Charges à payer	495 229	325 341
- Autres produits constatés d'avance	1 074	1 178
- Compte d'attente	613 916	617 958
- Provisions pour divers risques	23 000	141 683
<u>Total</u>	<u>3 547 152</u>	<u>4 653 769</u>

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		22 452 780	20 441 840
- Réserves pour fonds social	(C)	1 872 736	1 656 206
- Actions propres	(D)	(3 000 244)	(2 841 643)
- Résultats reportés		5 669 176	3 456 294
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>	(E)	<u>54 494 449</u>	<u>50 212 697</u>
Résultat de l'exercice (1)		8 722 616	8 128 100
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(G)	<u>63 217 064</u>	<u>58 340 797</u>
Nombre d'actions (2)		4 806 034	4 824 114
Résultat par action (1) / (2)	(F)	1,815	1,685

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2015, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 mai 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2016. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2014	188 029	2 841 643
Achats de l'exercice	11 426	158 600
Solde au 31 décembre 2015	199 455	3 000 244

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2015, 3,99% du capital social.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2015 à 20.020.171 DT et se détaillent comme suit :

- Réserves pour réinvestissements	18 162 780
- Résultats reportés	1 857 391

(F) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2013	25 000 000	2 500 000	1 750 000	16 994 000	1 437 586	509 320	(2 366 762)	8 566 851	54 390 996
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 mai 2014			(1 750 000)	4 560 000	300 000	5 456 851		(8 566 851)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 mai 2014				(1 112 160)		1 112 160			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013						(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres							(474 881)		(474 881)
Encaissement dividendes sur actions propres						127 963			127 963
Prélèvements sur fonds social					(81 380)				(81 380)
Résultat net de l'exercice 2014								8 128 100	8 128 100
Solde au 31 décembre 2014	25 000 000	2 500 000	-	20 441 840	1 656 206	3 456 294	(2 841 643)	8 128 100	58 340 797
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 mai 2015				4 290 000	300 000	3 538 100		(8 128 100)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 mai 2015				(2 279 060)		2 279 060			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014						(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres							(158 600)		(158 600)
Encaissement dividendes sur actions propres						145 722			145 722
Prélèvements sur fonds social					(83 470)				(83 470)
Résultat net de l'exercice 2015								8 722 616	8 722 616
Solde au 31 décembre 2015	25 000 000	2 500 000	-	22 452 780	1 872 736	5 669 176	(3 000 244)	8 722 616	63 217 064

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Intérêts de leasing	36 000 022	32 873 388
- Intérêts de retard	2 285 592	2 121 958
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	277 299	262 671
- Autres	1 195 054	934 644
Total	<u>39 757 968</u>	<u>36 192 661</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	432 688	267 889
Intérêts de retard antérieurs	207 090	252 763
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(485 816)	(511 999)
Intérêts de retard	(471 152)	(323 211)
Variation des produits réservés	<u>(317 190)</u>	<u>(314 557)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>39 440 778</u>	<u>35 878 104</u>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	345 344 429	320 959 985
. A la fin de la période	375 133 693	345 344 429
. Moyenne (D)	360 239 061	333 152 207
- Intérêts de la période (C)	36 000 022	32 873 388
- Taux moyen (C) / (D)	9,99%	9,87%

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	8 888 153	7 279 780
- Intérêts des crédits des banques locales	6 700 154	5 538 800
- Intérêts des crédits des banques étrangères	3 263 103	2 030 346
- Intérêts des autres opérations de financement	2 255 515	3 959 072
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	353 325	348 633
Total des charges financières des emprunts (A)	<u>21 460 250</u>	<u>19 156 630</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(104 504)	(89 922)
- Autres charges financières	83 484	55 462
- Pénalités	20 848	-
Total des autres charges financières	<u>(171)</u>	<u>(34 460)</u>
Total général	<u>21 460 079</u>	<u>19 122 170</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	307 271 358	289 306 561
. A la fin de l'exercice	320 529 028	307 271 358
. Moyenne (B)	313 900 193	298 288 959
- Taux moyen (A) / (B)	6,84%	6,42%

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Intérêts des comptes courants	16 192	13 611
- Plus values sur cession des titres immobilisés	343 542	509 022
- Dividendes	190 697	79 995
- Moins values sur titres SICAV	(1 932)	-
- Plus values sur titres SICAV	14 605	10 196
- Intérêts des comptes CEA	100 263	77 752
- Intérêts sur chèques impayés	22 766	24 920
- Intérêts sur certificats de dépôt	83 167	18 340
Total	769 299	733 837

NOTE 18 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Salaires et complément de salaires	3 423 681	3 044 655
- Charges connexes aux salaires	168 622	139 775
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	583 878	498 836
- Autres charges sociales	126 389	104 798
Total	4 302 570	3 788 065

NOTE 19 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	6 978	2 045
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	427 172	395 658
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	16 389	10 833
- Transfert de charge	(9 600)	-
Total	440 939	408 536

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Achat de matières et fournitures	184 270	225 474
<u>Total des achats</u>	<u>184 270</u>	<u>225 474</u>
- Sous-traitance générale	29 947	51 676
- Locations	112 686	84 443
- Entretien et réparations	198 883	181 496
- Primes d'assurances	43 601	43 411
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>385 118</u>	<u>361 027</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	13 567	99 038
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	240 134	182 455
- Publicités, publications, relations publiques	146 774	153 894
- Déplacements, missions et réceptions	69 707	43 643
- Frais postaux et de télécommunications	148 846	156 618
- Services bancaires et assimilés	16 206	125 912
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>635 235</u>	<u>761 561</u>
- Jetons de présence	63 000	63 000
- Rémunération comité d'audit	15 000	15 000
- Rémunération comité de risque	15 000	15 000
- Rémunération comité de crédit	15 000	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>108 000</u>	<u>108 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	104 378	83 770
- T.C.L	91 834	83 355
- Droits d'enregistrement et de timbres	6 086	6 966
- Contributions Conjoncturelles	-	220 711
- Autres impôts et taxes	11 806	33 239
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>214 104</u>	<u>428 042</u>
<u>Total général</u>	<u>1 526 726</u>	<u>1 884 103</u>

NOTE 21 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 658 647	4 476 053
- Dotations aux provisions collectives	88 000	-
- Provisions antérieures non déduites fiscalement	-	553 182
- Reprises de provisions antérieures non déduites fiscalement	-	(553 182)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 604 727)	(2 956 443)
- Créances radiées	425 044	1 075 337
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(394 814)	(934 010)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	-
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(15 008)	(18 137)
- Intérêts de retard antérieurs	(11 718)	(116 830)
- Encaissement sur créances radiées	(24 217)	(33 208)
<u>Total</u>	<u>2 121 207</u>	<u>1 492 762</u>

NOTE 22 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	128 499	17 072
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	33 539
- Dotations aux provisions pour divers risques	-	111 683
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations	(84 078)	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(3 000)	-
- Reprise sur provisions pour divers risques	(118 683)	-
	(77 262)	162 293

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	110 500	13 020
- Apurement de comptes	193 696	41 983
- Autres gains sur éléments exceptionnels	878	5 800
	305 074	60 803

Total

NOTE 24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	3 836	1 351
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	2 107	330
- Redressement Fiscal	101 020	-
- Pénalités de retard	-	2 685
	106 963	4 366

Total

NOTE 25 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Bénéfice comptable	10 896 503	10 129 282
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 658 647	5 029 235
- Dotations aux provisions collectives	88 000	-
- Dotations aux provisions des autres actifs	128 499	17 072
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	-	31 000
- Dotations aux provisions pour risques divers	-	111 683
- Reprises sur provisions fiscales 2011	-	7 650 690
- Reprises sur provisions fiscales 2012	6 285 908	1 113 728
- Reprises sur provisions fiscales 2013	528 664	1 411 940
- Reprises sur provisions fiscales 2014	1 921 528	-
- Provisions pour congés payés 2015/2014	342 306	320 768
- Jetons de présence excédentaires	-	27 000
- Diverses charges non déductibles	219 354	59 562
- Contributions conjoncturelle	-	220 711
A déduire		
- Provisions fiscales 2012/2011 pour affaires en cours	5 736 559	6 285 908
- Reprises sur provisions comptables	2 999 541	3 890 450
- Provisions pour congés payés 2014/2013	320 768	277 992
- Reprises sur provisions initialement non déductibles	-	553 182
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participations	84 078	-
- Reprises sur provisions pour divers risques	118 683	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	3 000	-
- Dividendes	190 697	79 995
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	15 616 083	15 035 143
Provisions pour créances douteuses 100%	4 746 647	5 029 235
<u>Bénéfice fiscal</u>	10 869 436	10 005 909
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Société Techno Invest & Consulting	-	150 000
* Société SEI	-	250 000
* Société TRUST IMMO	-	170 000
* Société VESTA	-	195 000
* Société SASCOM	-	45 000
* Société MCS	-	450 000
* Société GREEN DUCK CONSULTING	-	50 000
* Société SUPER FOOD JUICERY	-	70 000
* Société HOLFOOD	-	150 000
* Société ECOLE EL EUCH	-	60 000
* Société CLINIQUE LES PINS	-	1 000 000
* Société DAR EL JELD	1 650 000	1 700 000
* Société HF CONSULTING	51 000	-
* Société MEGA REAL ESTATE	40 000	-
* Société MS CONSULTING	42 000	-
* Société RED TEC	90 000	-
* Société SH CONSULTING	150 000	-
* Société TECNO SAHEM CONSULTING	60 000	-
* Société THF CONSULTING	180 000	-
* Société PROHOUSE	42 000	-
* Société ECOMAT	435 000	-
* Société LES DELICES DE MAMAN	105 000	-
* Société BOI	150 000	-
* Reliquat à investir	1 664 000	-
<u>Bénéfice imposable</u>	6 210 436	6 115 909
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	2 173 887	2 001 182
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	1 801 064	1 914 262
- Retenues à la source	8 709	4 649
<u>Impôt à payer</u>	364 115	82 272

NOTE 26 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	24 048 474	24 372 052
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(27 186 559)	(24 048 474)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(2 826 145)	(2 876 416)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	2 948 243	2 826 145
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(180 075)	(192 325)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	180 075	180 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 496 916)	(1 363 677)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 705 528	1 496 916
- TVA collectée	+		36 485 284	34 773 682
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(2 648 094)	(2 340 782)
- Remboursement principal	+	Note 5	172 622 644	167 713 302
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	39 757 968	36 192 661
- Autres produits d'exploitation	+		262 575	318 833
- Créances virées en pertes	-	Note 21	(425 044)	(1 075 337)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 21	24 217	33 208
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	208 904	113 801
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(201 940)	(921 685)
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	(4 907 519)	(1 653 693)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	248 121	663 421
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(412 245)	(248 121)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	1 866	15 084
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	9 545 258	9 962 445
<u>Encaissements reçus des clients</u>			<u>247 754 622</u>	<u>243 941 115</u>

NOTE 27 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	10 881 066	5 651 235
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(23 704 138)	(10 881 066)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	+	Note 9	(91 392)	(146 150)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	-	Note 9	142 482	91 392
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	207 820 657	200 082 345
- TVA sur investissements	+		28 279 007	27 066 258
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	44 330	13 484
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(195 141)	(44 330)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>			<u>223 176 871</u>	<u>221 833 167</u>

NOTE 28 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	-	-
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	4 374	-
- Prestataire assurance en début de période	+	Note 9	-	-
- Prestataire assurance en fin de période	-	Note 9	10 538	-
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	379 051	544 313
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(744 236)	(379 051)
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 17	121	-
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 17	(84)	(121)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	320 768	277 992
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(342 306)	(320 768)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	329 186	297 287
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(348 483)	(329 186)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	28 676	15 541
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(11 344)	(28 676)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	287 513	221 729
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(375 996)	(287 513)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	132 183	119 110
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(138 652)	(132 183)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	10 480	4 665
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(7 848)	(10 480)
- CNAM en début de période	+	Note 13	10 956	9 703
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(11 441)	(10 956)
- Assurances groupe et vie en début de période	+	Note 13	38 880	27 143
- Assurances groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(35 008)	(38 880)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	58 970	49 280
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(61 401)	(58 970)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	325 341	380 412
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(495 229)	(325 341)
- TVA, payée sur biens et services	+		338 495	309 621
- Charges de personnel	+	Note 18	4 302 570	3 788 065
- Autres charges d'exploitation	+	Note 20	1 526 726	1 884 103
- Impôts et taxes	-	Note 20	(214 104)	(428 042)
- Charges à répartir	+	Note 9	19 542	10 000
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>5 338 240</u>	<u>5 588 796</u>

NOTE 29 : INTERETS PAYES

			<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	477 305	505 211
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(368 880)	(208 931)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	196 839	368 880
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	5 183	35 317
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	-	(5 183)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	3 909 392	4 380 077
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(5 208 187)	(3 909 392)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	1 421 397	1 443 449
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(1 701 743)	(1 421 397)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	571 686	147 828
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(893 328)	(571 686)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	479 509	536 910
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(269 094)	(479 509)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	21 460 079	19 122 170
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(353 325)	(348 633)
			<u>19 726 836</u>	<u>19 595 109</u>

Intérêts payés

NOTE 30 : IMPOTS PAYES

			<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	82 272	54 648
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(364 115)	(82 272)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	16 379	13 923
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(17 343)	(16 379)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	9 623	8 340
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(10 269)	(9 623)
- TVA payée	+		6 048 490	5 227 741
- Impôts et taxes	+	Note 20	214 104	428 042
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 25	2 173 887	2 001 182
			<u>8 153 027</u>	<u>7 625 602</u>

Impôts payés

NOTE 31 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+	Note 8	1 546 006	146 023
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>1 546 006</u>	<u>146 023</u>

NOTE 32 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 24	(3 836)	(1 351)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	1 490	226
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	1 782	1 204
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 23	110 500	13 020
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>109 936</u>	<u>13 098</u>

NOTE 33 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	3 835 000	3 434 350
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>3 835 000</u>	<u>3 434 350</u>

NOTE 34 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	1 944 010	2 455 400
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	343 542	509 022
- Créances sur cession titres immobilisés en début de période	+	Note 9	-	296 000
- Créances sur cession titres immobilisés en fin de période	-	Note 9	-	-
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	-	Note 13	(544 027)	(80 708)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	+	Note 13	-	544 027
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>1 743 525</u>	<u>3 723 741</u>

NOTE 35 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dividendes payés	+	Note 14	3 750 000	3 750 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(145 722)	(127 963)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 391	32 094
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 520)	(43 391)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	83 470	81 380
			<u>3 687 619</u>	<u>3 692 120</u>

Dividendes et autres distributions

NOTE 36 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

			<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(1 098 605)	(859 350)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	704 203	570 711
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	610 994	1 198 852
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(412 638)	(610 994)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	25 016	46 310
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(21 805)	(25 016)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	348 609	250 317
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(231 596)	(348 609)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	48 230	6 465
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	(144 371)	(48 230)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	-	-
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	(6 818)	-
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	(617 958)	(668 455)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	613 916	617 958
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(400 598)	(250 983)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	460 583	400 598
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(568 335)	(969 070)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	-	568 335
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(1 178)	(8 105)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	1 074	1 178
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	425 757	224 814
- Autres gains ordinaires	+	Note 23	194 574	47 783
- Autres pertes ordinaires	-	Note 24	(103 127)	(3 015)
			<u>(174 074)</u>	<u>141 492</u>

Autres flux liés à l'exploitation

NOTE 37 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 98,76%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de billets de trésorerie ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, en 2015, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 8.233 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement de billets de trésorerie et certificats de dépôt :

La Compagnie Générale d'Investissement CGI a procédé à la mise en place de billets de trésorerie et de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de billets de trésorerie et de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2015 à 3.044 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement d'emprunts obligataires :

1- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital) a facturé en 2015, un complément de rémunération, relatif à l'actualisation du document de référence utilisé pour l'émission de l'emprunt obligataire 2014-2 et ce, pour un montant de 20.750 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 6.895 DT rapportés au résultat de l'exercice 2015.

2-La CIL a émis, en 2015, deux emprunts obligataires CIL 2015/1 et CIL 2015/2, et ce par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

L'élaboration des documents de référence, des notes d'opérations et le placement des obligations a donné lieu, en 2015, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse des rémunérations suivantes :

Nature de la rémunération	Montant
<i>Rémunérations sur émissions d'emprunts obligataires (*)</i>	
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2014-2	20.750 DT
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2015-1	122.500 DT
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2015-2	142.001 DT

() Inscrites parmi les charges reportées et dont 48.133 DT rapportés au résultat de l'exercice 2015.*

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2015, une charge d'égal montant.

Ainsi, les honoraires facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2015 s'élèvent à 306 528 DT en HT, dont 237 118 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 69 410 DT rapporté au résultat de l'exercice.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2015 est de 36 810 DT en HT.

Convention en compte courant :

La CIL a conclu, le 29 Janvier 2015, avec la Compagnie Générale d'Investissement « C.G.I », une convention de compte courant en vertu de laquelle la CIL a mis à la disposition de la « CGI » un montant de D : 50.000 rémunéré au taux de 8% l'an, qui a été remboursé en totalité en 2015.

Le produit d'intérêt comptabilisé à ce titre en 2015, s'est élevé à D : 2.247.

Billet de Trésorerie :

La CIL a émis le 25 Février 2015, un billet de trésorerie, qui a été souscrit par la « CGI » d'une valeur de D : 50.000, échéant le 03 Septembre 2015 et productif d'intérêts au taux de 7,3% l'an.

La charge constatée à ce titre en 2015 s'élève à D : 1.855.

Cession d'immobilisation :

Au cours de l'exercice 2015, la CIL a acquis auprès de la CGI une partie des immobilisations corporelles des agences de la CGI sis à Sousse et Sfax, et ce pour une valeur totale de D : 5.294.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

Au cours de l'exercice 2015, la CIL a mis en force un contrat de leasing au profit la société touristique OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, pour une durée de 67 mois et à un taux d'intérêt de 10,5%, portant sur le financement de divers équipements hôteliers d'une valeur totale de 395 259 DT.

Au 31/12/2015, l'encours global des crédits de la société OCEANA est de 1 649 444 DT.

Au cours de l'année 2015, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 36 659 DT Hors Taxes représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180 000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2015, à 320 743 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2015, des intérêts pour un montant de 13 945 DT.

- **CIL SICAR**

1- La CIL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, émis le 20 Janvier 2015 et échéant le 31 Mars 2015, au taux facial de 7,15%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 20.568.

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, émis le 22 Janvier 2015 et échéant le 23 Mars 2015, au taux facial de 7,15%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 11.776.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, émis le 13 Février 2015 et échéant le 14 Avril 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 11.695.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, émis le 16 Février 2015 et échéant le 17 Avril 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 5.847.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, émis le 03 Mars 2015 et échéant le 12 Mai 2015, au taux facial de 7,15%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 13.712.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 750.000, émis le 31 Mars 2015 et échéant le 09 Juin 2015, au taux facial de 7,15%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 10.284.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 750.000, émis le 31 Mars 2015 et échéant le 10 Avril 2015, au taux facial de 7,15%. Le montant des intérêts constatés supportés en 2015 s'élève à D : 1.487.

2- La CIL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 1.000.000, émis le 25 Juin 2015 et échéant le 23 Septembre 2015, au taux facial de 7,15%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 17.561.
- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 1.000.000, émis le 02 Juillet 2015 et échéant le 31 Août 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 11.695.
- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 1.500.000, émis le 27 Juillet 2015 et échéant le 05 Octobre 2015, au taux facial de 7,20%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 20.710.
- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 1.000.000, émis le 31 Août 2015 et échéant le 30 Septembre 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 5.882.

3- La CIL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital, et échéant en 2015 :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, émis le 24 Octobre 2014 et échéant le 22 Janvier 2015, au taux facial de 7,30%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 4.381.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, émis le 11 Novembre 2014 et échéant le 20 Janvier 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 5.836.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, émis le 15 Décembre 2014 et échéant le 13 Février 2015, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 8.457.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, émis le 18 Décembre 2014 et échéant le 16 Février 2015, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 4.517.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, émis le 23 Décembre 2014 et échéant le 03 Mars 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 12.061.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% des fonds gérés.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2015, s'élève à : 1.958 DT.

- **Rémunération des dirigeants**

- Le Président Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'année 2015 de :

- ✓ Une rémunération brute de 318 601 DT dont 11.314 DT de charges sociales et fiscales;
- ✓ Une rémunération brute complémentaire de 24 720 DT dont 720 DT de charges sociales et fiscales ;
- ✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

- Sur autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue, après son départ à la retraite, à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

Les charges supportées par la CIL en 2015, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 229 456 DT dont 19 974 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à 25 324 DT, dont 2 048 DT de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de fonction pour les besoins de ses déplacements professionnels.

NOTE 38 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12 Avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

RAPPORT GENERAL

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 422.745.448 DT et un bénéfice net de 8.722.616 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing «CIL», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers

2- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

5- A notre avis, les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la CIL eu égard à la réglementation en vigueur.

3- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

4- Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, en date du 30 juin 2015, par le caissier de l'agence de Sousse.

La société a déposé, en date du 1er juillet 2015, une plainte à ce sujet auprès du poste de police d'Hammem Sousse.

De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 27 août 2015.

L'incidence de ladite infraction s'élevant à 108.258 Dinars, a été totalement provisionnée en 2015.

Tunis, le 13 Avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- La CIL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, émis le 20 Janvier 2015 et échéant le 31 Mars 2015, au taux facial de 7,15%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 20.568.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, émis le 22 Janvier 2015 et échéant le 23 Mars 2015, au taux facial de 7,15%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 11.776.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, émis le 13 Février 2015 et échéant le 14 Avril 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 11.695.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, émis le 16 Février 2015 et échéant le 17 Avril 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 5.847.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, émis le 03 Mars 2015 et échéant le 12 Mai 2015, au taux facial de 7,15%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 13.712.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 750.000, émis le 31 Mars 2015 et échéant le 09 Juin 2015, au taux facial de 7,15%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 10.284.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 750.000, émis le 31 Mars 2015 et échéant le 10 Avril 2015, au taux facial de 7,15%. Le montant des intérêts constatés supportés en 2015 s'élève à D : 1.487.

2- La CIL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 1.000.000, émis le 25 Juin 2015 et échéant le 23 Septembre 2015, au taux facial de 7,15%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 17.561.
- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 1.000.000, émis le 02 Juillet 2015 et échéant le 31 Août 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 11.695.
- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 1.500.000, émis le 27 Juillet 2015 et échéant le 05 Octobre 2015, au taux facial de 7,20%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 20.710.
- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 1.000.000, émis le 31 Août 2015 et échéant le 30 Septembre 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 5.882.

3- La CIL a réalisé, en 2015, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 8.233 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

4- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital) a procédé à la mise en place de billets de trésorerie et de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de billets de trésorerie et de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2015 à 3.044 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

5- La CIL a émis, en 2015, deux emprunts obligataires CIL 2015/1 et CIL 2015/2, et ce par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital).

L'élaboration des documents de référence, des notes d'opérations et le placement des obligations a donné lieu, en 2015, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse des rémunérations suivantes :

Nature de la rémunération	Montant
<i>Rémunérations sur émissions d'emprunts obligataires (*)</i>	
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2015-1	122.500 DT
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2015-2	142.001 DT

() Inscrites parmi les charges reportées et dont 41.238 DT rapportés au résultat de l'exercice 2015.*

6- La CIL a conclu, le 29 Janvier 2015, avec la Compagnie Générale d'Investissement « C.G.I », une convention de compte courant en vertu de laquelle la CIL a mis à la disposition de la « CGI » un montant de D : 50.000 rémunéré au taux de 8% l'an, qui a été remboursé en totalité en 2015.

Le produit d'intérêt comptabilisé à ce titre en 2015, s'est élevé à D : 2.247.

7- La CIL a émis le 25 Février 2015, un billet de trésorerie, qui a été souscrit par la « CGI » d'une valeur de D : 50.000, échéant le 03 Septembre 2015 et productif d'intérêts au taux de 7,3% l'an.

La charge constatée à ce titre en 2015 s'élève à D : 1.855.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

1- Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 Décembre 2015, à 320.743 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté, parmi ses produits de 2015, des intérêts pour un montant de 13.945 DT.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% des fonds gérés.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2015, s'élève à : 1.958 DT.

3- La CIL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital, et échéant en 2015 :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, émis le 24 Octobre 2014 et échéant le 22 Janvier 2015, au taux facial de 7,30%.
Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 4.381.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, émis le 11 Novembre 2014 et échéant le 20 Janvier 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 5.836.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, émis le 15 Décembre 2014 et échéant le 13 Février 2015, au taux facial de 7%.
Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 8.457.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, émis le 18 Décembre 2014 et échéant le 16 Février 2015, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 4.517.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, émis le 23 Décembre 2014 et échéant le 03 Mars 2015, au taux facial de 7,10%.
Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à D : 12.061.

4- La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2015, une charge d'égale montant.

5- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital) a facturé en 2015, un complément de rémunération, relatif à l'actualisation du document de référence utilisé pour l'émission de l'emprunt obligataire 2014-2 et ce, pour un montant de 20.750 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 6.895 DT rapportés au résultat de l'exercice 2015.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- Le conseil d'administration a défini dans sa décision du 22 Mai 2014, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général.

Le montant de cette rémunération est de 318.601 DT dont 11.314 DT de charges sociales et fiscales.

Par ailleurs, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a décidé d'allouer au Président Directeur Général une rémunération complémentaire brute de 24.000 DT au titre de 2015. La charge sociale y afférente s'est élevée à 720 DT.

Le Président Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de service, pour les besoins de ses déplacements professionnels, qui a été renouvelée en 2015, moyennant une contribution du Président Directeur Général de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président Directeur Général une quote part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

- Sur autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue, après son départ à la retraite, à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

A ce titre, les charges supportées par la CIL en 2015, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 229.456 DT dont 19.974 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à 25.324 DT, dont 2.048 DT de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de fonction pour les besoins de ses déplacements professionnels.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 13 Avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij, rue du Lac Ness
Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-Tunis

La société One Tech Holding publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 mai 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mahmoud ZAHAF & Mr Mourad FRADI.

GROUPE ONE TECH HOLDING

ONETECH

Bilan consolidé

Arrêté au 31 Décembre 2015

Chiffres présentés en dinars



<i>Actifs</i>	Notes	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Ecart d'acquisition	(1)	16 842 730	17 379 331
Immobilisations incorporelles		4 829 755	4 264 418
Amort & Prov Immobilisations incorporelles		(3 780 517)	(3 451 519)
<i>S/TOTAL</i>	(2)	1 049 238	812 899
Immobilisations corporelles		252 745 796	225 945 888
Amort & Prov Immobilisations corporelles		(133 798 415)	(120 776 796)
<i>S/TOTAL</i>	(3)	118 947 381	105 169 092
Titres mis en équivalence	(4)	3 907 556	3 973 238
Immobilisations financières		6 605 051	6 841 682
Provisions Immobilisations financières		(1 106 791)	(885 320)
<i>S/TOTAL</i>	(5)	5 498 260	5 956 362
<i>Total des actifs immobilisés</i>		146 245 165	133 290 922
Autres actifs non courants	(6)	2 367 902	2 297 542
Total des actifs non courants		148 613 067	135 588 464
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
Stocks		83 740 145	76 102 690
Provisions Stocks		(3 810 611)	(4 288 975)
<i>S/TOTAL</i>	(7)	79 929 534	71 813 715
Clients et comptes rattachés		131 887 807	130 858 276
Provisions Clients et comptes rattachés		(8 618 130)	(7 770 389)
<i>S/TOTAL</i>	(8)	123 269 677	123 087 887
Autres actifs courants	(9)	14 498 931	13 822 659
Placements et autres actifs financiers	(10)	14 854 271	26 848 941
Liquidités et équivalents de liquidités	(11)	38 741 961	29 877 328
Total des actifs courants		271 294 374	265 450 530
<i>Total des actifs</i>		419 907 441	401 038 994

GROUPE ONE TECH HOLDING

ONETECH

Bilan consolidé

Arrêté au 31 Décembre 2015

Chiffres présentés en dinars



CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

CAPITAUX PROPRES

	Notes	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Capital social		53 600 000	53 600 000
Réserves		58 317 947	36 738 501
Autres capitaux propres		122 158 802	134 189 416
<i>Total des capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice</i>		234 076 749	224 527 917
Résultat de l'exercice		15 706 614	22 691 987
<i>Total des capitaux propres consolidés avant affectation</i>	(12)	249 783 363	247 219 904

INTERETS MINORITAIRES

Réserves des minoritaires		19 297 264	17 098 179
Résultat des minoritaires		2 498 763	2 485 109
<i>Total des intérêts minoritaires</i>	(13)	21 796 027	19 583 288

PASSIFS

Passifs non courants

Emprunts et dettes assimilés	(14)	41 472 130	40 409 105
Provisions pour risques et charges	(15)	2 689 037	2 733 926
Total des passifs non courants		44 161 167	43 143 031

Passifs courants

Fournisseurs et comptes rattachés	(16)	59 605 763	55 268 578
Autres passifs courants	(17)	19 260 172	17 009 553
Concours bancaires et autres passifs financiers	(18)	25 300 949	18 814 640
Total des passifs courants		104 166 884	91 092 771

Total des passifs		148 328 051	134 235 802
--------------------------	--	--------------------	--------------------

<i>Total capitaux propres et passif</i>		419 907 441	401 038 994
--	--	--------------------	--------------------

GROUPE ONE TECH HOLDING

ONETECH

Etat de résultat consolidé

Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2015

Chiffres présentés en dinars



<u>RUBRIQUES</u>	Notes	Jusqu'à fin Décembre 2015	Jusqu'à fin Décembre 2014
Produits d'exploitation			
Revenus	(1)	468 144 281	445 756 100
Autres produits d'exploitation	(2)	1 582 444	834 948
Production immobilisée	(3)	1 256 760	1 706 249
<i>Total des produits d'exploitation</i>		470 983 485	448 297 297
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)		7 172 217	(280 334)
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	(4)	(360 530 814)	(334 711 422)
Charges de personnel	(5)	(49 163 286)	(43 762 545)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(6)	(16 652 180)	(15 462 159)
Autres charges d'exploitation	(7)	(27 642 213)	(25 072 498)
<i>Total des charges d'exploitation</i>		(446 816 276)	(419 288 958)
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 167 209	29 008 339
Charges financières nettes	(8)	(4 491 240)	(4 159 929)
Produits des placements	(9)	1 728 169	1 789 848
Autres gains ordinaires	(10)	766 973	1 078 696
Autres Pertes ordinaires	(11)	(684 010)	(372 972)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		21 487 101	27 343 982
Impôt sur les bénéfices	(12)	(2 664 206)	(3 104 487)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		18 822 895	24 239 495
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(13)	(536 599)	843 173
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence	(14)	(80 919)	94 428
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		18 205 377	25 177 096
Quote-part des intérêts minoritaires		(2 498 763)	(2 485 109)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		15 706 614	22 691 987

GROUPE ONE TECH HOLDING



Etat de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2015
Chiffres présentés en dinars

Note	Jusqu'à fin Décembre 2015	Jusqu'à fin Décembre 2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	18 205 377	25 177 096
Ajustements pour :		
Dotation aux amortissements & provisions	16 084 464	15 036 419
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	536 598	(843 172)
- Variation des stocks et en cours	(7 632 872)	(4 317 785)
- Variation des créances	(1 028 797)	(3 809 092)
- Variation des autres actifs non courants	(1 636 798)	(2 590 767)
- Variation des autres actifs courants	(1 087 980)	1 497 845
- Variation des placements et autres actifs financiers	11 995 172	13 137 020
- Variation des fournisseurs	4 169 883	4 181 569
- Variation des autres passifs courants	1 981 230	224 166
- Variation des autres passifs financiers	2 888 845	(8 896 738)
- Plus ou moins value de cession	(558 845)	(213 412)
- Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	(516 848)	(762 682)
- Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	80 919	(94 428)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	43 480 348	37 726 039
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(28 519 354)	(31 980 977)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 057 365	705 168
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2 313 951)	(4 385 928)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	2 867 427	684 842
Variation du périmètre de consolidation	45 786	98 318
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	(26 862 727)	(34 878 577)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement suite à l'émission d'actions	713 008	-
Dividendes et autres distributions	(13 548 845)	(12 734 825)
Encaissement subvention d'investissement	460 355	1 018 830
Encaissement provenant des emprunts	15 586 971	17 493 445
Remboursement d'emprunts	(11 764 505)	(8 605 996)
Variation des billets de trésorerie	-	-
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	(8 553 016)	(2 828 546)
Effet de la variation des cours de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(6 030)	5 259
Effet de la variation du périmètre sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	(3 395)
Variation de trésorerie	8 058 574	20 780
Trésorerie au début de l'exercice	27 200 289	27 179 509
Trésorerie à la clôture de l'exercice	35 258 863	27 200 289

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe « ONE TECH » est composé des sociétés suivantes :

- **ONE TECH HOLDING S.A.** « OTH » : société mère ;

Pôle câblerie

- **TUNISIE CABLES S.A.** « TC » : société filiale ;
- **AUTO CABLES TUNISIE S.A.** « ACT » : entreprise associée.

Pôle mécatronique

- **FUBA PRINTED CIRCUITS TUNISIE S.A.** « FUBA » : société filiale.
- **ELEONETECH S.A.** : société filiale.
- **TUNISIAN TELECOM ELECTRIC INTERNATIONAL S.A.** « TTEI » : société filiale.
- **TECHNIPLAST INDUSTRIE S.A.** « TECHNIPLAST » : société filiale.
- **ONE TECH GMBH** : société filiale de droit Allemand.
- **ONE TECH MOLDING AND ASSEMBLING SARL** : « OTMA » : société filiale.

Pôle télécom

- **ONE TECH MOBILE S.A.** « OTM » : société filiale.
- **ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS S.A.** « OTBS » : société filiale.
- **SYSTEL SA** : société filiale.
- **ONE TECH AFRICA SA** : co-entreprise.

Autres activités

- **SOCIETE TUNISIENNE DE CONSTRUCTION METALIQUE S.A.** « STUCOM » société filiale.
- **HELIOFLEX NORTH AFRICA S.P.S. S.A.** « HELIOFLEX » : société filiale.
- **ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING S.A.** « OTEC » : entreprise associée.

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Le détail de l'ensemble consolidé se présente comme suit :

Société	% de contrôle			% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
	Direct	Indirect	Total			
ONE TECH HOLDING	-	-	-	100%	Société mère	Intégration globale
ONE TECH MOBILE	69,996%	-	69,996%	69,996%	Exclusif	Intégration globale
FUBA	99,995%	-	99,995%	99,995%	Exclusif	Intégration globale
STUCOM	63,892%	-	63,892%	63,892%	Exclusif	Intégration globale
TUNISIE CABLES	92,453%	-	92,453%	92,453%	Exclusif	Intégration globale
AUTO CABLES	48,867%	-	48,867%	48,867%	Influence notable	Mise en équivalence
TTEI	99,991%	-	99,991%	99,991%	Exclusif	Intégration globale
ELEONETECH	54,980%	-	54,980%	54,980%	Exclusif	Intégration globale
TECHNIPLAST	79,980%	-	79,980%	79,98%	Exclusif	Intégration globale
HELIOFLEX	74,798%	0,001%	74,799%	74,798%	Exclusif	Intégration globale
OTBS	92,975%	-	92,975%	92,975%	Exclusif	Intégration globale
SYSTEL	-	99,650%	99,650%	92,65%	Exclusif	Intégration globale
ONE TECH E&C	40,000%	0,000%	40,000%	40,000%	Influence notable	Mise en équivalence
ONE TECH GMBH	-	100%	100%	99,995%	Exclusif	Intégration globale
OTMA		99,999%	99,999%	89,985%	Exclusif	Intégration globale
ONE TECH AFRICA		50,000%	50,000%	46,383%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les états financiers de la société mère, de ses filiales et de la société associée, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable desdites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

Les filiales « SALGETEL », « INTELCOM EUROPE », « SERD SOFT », « SYSTEL TRAINING », « PROGRES TECHNOLOGIES », « TUNISIE FLOWER », « SOTUMAT », « ONE TECH INFORMATION TECHNOLOGY » et « MOSAIC » n'ont pas été consolidées car le contrôle est destiné à être temporaire et elles sont détenues dans l'unique perspective de leurs sorties ultérieures dans un avenir proche (§11, NCT 35).

IV- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

1) l'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

2) La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers « ONE TECH GMBH », « ONE TECH AFRICA » et « ONE TECH MOLDING AND ASSEMBLING » est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultats ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

3) L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe.

Les sociétés AUTO CABLES et ONE TECH EC ont été consolidées par la méthode de mise en équivalence selon laquelle la participation est initialement enregistrée à son coût historique et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans les capitaux propres de l'entreprise détenue. L'état de résultat reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

4) L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, ainsi que les dividendes intra-groupe.

5) Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

Selon la NCT 38, lorsque l'acquisition (c'est à dire la prise de contrôle) résulte d'achats successifs de titres, une différence de première consolidation est déterminée pour chacune des transactions significatives, prises individuellement. Le coût d'acquisition est alors comparé à la part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de cette transaction.

Les plus ou moins-values, constatées découlant de l'opération d'apport de titres dans les filiales réalisée par TUNISIE CABLES, FUBA, OTBS et TTEI ont été éliminées, en consolidation, en ajustant le coût des titres apportés (Profit interne) retenu pour déterminer l'écart d'acquisition. Ce traitement n'affecte pas les comptes de résultat ainsi que la trésorerie du groupe courant la période concernée.

6) Traitement des écarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, la société ONE TECH HOLDING a amorti le goodwill linéairement au taux de 5% par an.

L'écart d'acquisition négatif (Goodwill négatif), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être traité conformément à la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises. Dans la mesure où l'écart d'acquisition négatif correspond à des pertes et des dépenses futures attendues identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur, qui peuvent être évaluées de manière fiable, mais qui ne représentent pas à la date d'acquisition des passifs identifiables, cette fraction du goodwill négatif doit être comptabilisée en produits dans l'état de résultat lorsque les pertes et les dépenses futures sont comptabilisées. (Cas de la société OTBS)

Dans la mesure où l'écart d'acquisition négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante :

- le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base

systematique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; (taux d'amortissement annuel estimé à 10%)

- le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits.

7) Répartition des capitaux propres et élimination des titres :

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de ONE TECH HOLDING dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

V- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le Groupe ONE TECH HOLDING n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2015 et la date d'arrêté des états financiers consolidés, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures du groupe.

VI- NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES RELATIVES AU BILAN

1) Ecart d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Goodwill local	13 366 028	13 366 028
Ecart d'acquisition	2 587 188	2 587 188
Amortissement Ecart d'acquisition	6 586 837	6 482 818
Amortissement Goodwill local	-5 697 323	-5 056 703
Total	16 842 730	17 379 331

Le tableau récapitulatif de la détermination de l'écart d'acquisition par société et par lot d'acquisition se présente comme suit :

Désignation	BRUT	Date	TAUX	Amortissements			VCN 31/12/2015
				Anterieurs	Dotation	TOTAL	
<u>A/ Titres acquis par OTH</u>							
Titres TTEI	-2 650 213	janvier-12	10%	-772 979	-265 022	-1 038 001	-1 612 212
Titres OTBS (1er lot/lié aux déficits)	-851 491	février-11		-851 491	0	-851 491	0
Titres OTBS (1er lot)	-635 476	février-11	10%	-248 895	-63 548	-312 443	-323 034
Titres OTBS (2ème lot/lié aux déficits)	-178 350	novembre-11		-178 350	0	-178 350	0
Titres OTBS (3ème lot/lié aux déficits)	-672 737	décembre-12		-672 737	0	-672 737	0
Titres TUNISIE CABLES (1er lot)	1 716 087	novembre-11	5%	271 714	85 804	357 518	1 358 569
Titres TUNISIE CABLES (2eme lot)	290 293	novembre-12	5%	31 448	14 515	45 963	244 330
Titres TUNISIE CABLES (3eme lot)	45 999	avril-13	5%	3 450	2 300	5 750	40 249
Titres TUNISIE CABLES (4eme lot)	38 736	mai-13	5%	2 582	1 937	4 519	34 216
Titres TUNISIE CABLES (5eme lot)	2 079 487	juillet-13	5%	103 974	103 974	207 949	1 871 538
Sous Total	-817 666			-2 311 282	-120 040	-2 431 322	1 613 656
<u>B/ Apport dans le capital de OTH</u>							
Titres OTM	731 944	décembre-12	5%	76 244	36 599	112 843	619 101
Titres FUBA	6 423 379	décembre-12	5%	669 102	321 171	990 273	5 433 106
Titres TUNISIE CABLES	-5 572 202	décembre-12	10%	-1 160 875	-557 220	-1 718 096	-3 854 106
Titres TTEI	6 303 233	décembre-12	5%	656 587	315 162	971 748	5 331 484
Titres ELEONETECH	779 308	décembre-12	5%	81 178	38 966	120 144	659 164
Titres TECHNIPLAST	-704 410	décembre-12	10%	-146 752	-70 439	-217 191	-487 219
Titres HELIOFLEX	445 895	décembre-12	5%	46 447	22 294	68 741	377 154
Titres STUCOM	-1 536 404	décembre-12	10%	-320 084	-122 910	-442 994	-1 093 409
Titres OTBS (lié aux déficits)	-4 113 882	décembre-12	10%	-4 113 882	0	-4 113 882	0
Sous Total	2 756 862			-4 212 035	-16 378	-4 228 413	6 985 275
<u>C/ Ecet d'acquisition (opération de fusion)</u>							
Fusion OTBS	6 948 124		5%	2 152 231	319 724	2 471 955	4 476 169
Fusion TUNISIE CABLES	6 117 904		5%	2 709 471	305 895	3 015 367	3 102 538
Fusion ELEONETECH	300 000		5%	195 000	15 000	210 000	90 000
Sous Total	13 366 028			5 056 702	640 619	5 697 322	7 668 706
<u>D/ Ecet d'acquisition (chez les filiales)</u>							
Titres SYSTEL	647 993	octobre-13	5%	40 500	32 401	72 901	575 093
Sous Total	647 993			40 500	32 401	72 901	575 093
TOTAL	15 953 218			-1 426 116	536 603	-889 513	16 842 730

2) Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Logiciels	3 149 268	2 849 838
Concessions de brevets	17 327	17 327
Recherches et développements	118 801	107 695
Transferts technologiques	998 704	998 704
Immobilisations incorporelles en cours	545 655	290 854
<i>Sous total</i>	4 829 755	4 264 418
Amort. Logiciels	-2 657 260	-2 329 337
Amort. Transfert technologique	-998 704	-998 704
Amort. Recherches et développements	-108 313	-107 695
Amort. Concessions de brevets	-16 240	-15 783
<i>Sous total</i>	-3 780 517	-3 451 519
Total	1 049 238	812 899

3) Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Terrains	18 413 638	18 413 638
Constructions	35 324 036	36 002 665
Matériel et Outillage	142 816 857	131 846 079
Agencement, Aménagement & Installation	21 882 036	20 603 899
Matériel de transport	7 483 941	7 553 423
Matériel de bureau & Informatique	7 799 688	6 955 457
Immobilisations en cours	19 025 600	4 570 727
<i>Sous total</i>	252 745 796	225 945 888
Moins : amortissements	-133 798 415	-120 776 796
Total	118 947 381	105 169 092

Le tableau des immobilisations et des amortissements arrêtés au 31 Décembre 2015 se détaille comme suit :

GROUPE ONE TECH HOLDING



Tableau de variation des
immobilisations
Arrêté au 31 Décembre 2015
Chiffres présentés en milliers de dinars

DESIGNATIONS	V. Brute au 31/12/2014	Acquis	Cessions	Recalass	Variation des Cours de changes	V. Brute au 31/12/2015	Amort. Cumulé 31/12/2014	Dotation	Sortie	Recalass	Variation des Cours de changes	Amort. Cumulé 31/12/2015	VCN Au 31/12/2015
Immobilisations incorporelles													
Logiciels	2 849 838	298 365	-	-	1 065	3 149 268	(2 329 338)	(327 922)	-	-	-	(2 657 260)	492 008
Concessions de brevets	17 327	-	-	-	-	17 327	(15 783)	(457)	-	-	-	(16 240)	1 087
Recherches et Développements	107 695	11 106	-	-	-	118 801	(107 695)	(618)	-	-	-	(108 313)	10 488
Transferts Technologiques	998 704	-	-	-	-	998 704	(998 704)	-	-	-	-	(998 704)	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	290 854	254 801	-	-	-	545 655	-	-	-	-	-	-	545 655
S/Total	4 264 418	564 272	-	-	1 065	4 829 755	(3 451 520)	(328 997)	-	-	-	(3 780 517)	1 049 238
Immobilisations corporelles													
Terrains	18 413 638	-	-	-	-	18 413 638	-	-	-	-	-	-	18 413 638
Constructions	36 002 665	171 589	(10 335)	(839 884)	-	35 324 036	(14 330 317)	(1 478 177)	10 335	-	-	(15 798 159)	19 525 877
Matériel et Outillage	131 846 079	11 527 597	(559 779)	2 960	-	142 816 857	(83 919 001)	(9 561 602)	503 137	-	-	(92 977 466)	49 839 391
Agencement, Aménagement & Installation	20 603 899	1 279 360	(1 525)	98	205	21 882 036	(12 822 296)	(1 486 930)	-	-	(17)	(14 309 243)	7 572 793
Matériel de transport	7 553 423	659 405	(733 886)	4 999	-	7 483 941	(4 392 345)	(884 066)	549 013	-	-	(4 727 398)	2 756 543
Matériel de bureau & Informatique	6 955 457	849 813	(2 106)	(2 960)	(516)	7 799 688	(5 312 835)	(674 867)	1 660	-	(107)	(5 986 149)	1 813 539
Immobilisations en cours	4 570 727	13 620 003	(61 045)	834 787	61 128	19 025 600	-	-	-	-	-	-	19 025 600
S/Total	225 945 888	28 107 767	(1 368 676)	-	60 817	252 745 796	(120 776 794)	(14 085 642)	1 064 145	-	(124)	(133 798 415)	118 947 381
Total Général	230 210 306	28 672 039	(1 368 676)	-	61 882	257 575 551	(124 228 314)	(14 414 639)	1 064 145	-	(124)	(137 578 932)	119 996 619

4) Titres mis en équivalence

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Titres AUTO CABLES TUNISIE	3 888 196	3 962 439
Titres ONE TECH EC	19 360	10 799
Total	3 907 556	3 973 238

5) Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Titres de participation	5 037 690	5 220 100
Personnel, avances et prêts	73 738	45 265
Dépôts et cautionnements	693 623	776 317
Emprunt National	800 000	800 000
<i>Sous total</i>	6 605 051	6 841 682
Moins : Provisions	-1 106 791	-885 320
Total	5 498 260	5 956 362

6) Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Charges reportées	1 319 660	2 297 542
Frais préliminaires	1 368 202	58 267
Amt/Dép. frais préliminaires	-319 960	-58 267
Total	2 367 902	2 297 542

7) Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Stocks de pièces de rechanges	6 370 634	5 374 730
Stocks de marchandises	12 888 307	11 175 363
Stocks de MP et consommables	28 363 930	30 607 509
Stocks de produits finis et en cours	35 758 144	27 696 245
Stocks travaux en cours	359 130	1 248 843
<i>Sous total</i>	83 740 145	76 102 690
Moins : Provisions	-3 810 611	-4 288 975
Total	79 929 534	71 813 715

8) Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Clients ordinaires	107 215 637	114 207 575
Clients titres et effets en portefeuille	13 772 249	9 890 638
Clients douteux et litigieux	10 899 921	6 760 063
<i>Sous total</i>	<i>131 887 807</i>	<i>130 858 276</i>
Moins : Provisions	- 8 618 130	- 7 770 389
Total	123 269 677	123 087 887

9) Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Fournisseurs, avances et acomptes	1 369 101	943 125
Fournisseurs, matières et emballages en consignation	1 512 411	1 711 414
Personnel, prêts et avances	756 977	708 432
Caution douanière	59 252	51 897
État, crédit d'IS	3 963 995	3 322 628
État, crédit de TVA	2 979 772	4 939 431
Charges constatées d'avance	1 079 899	760 799
Débiteurs divers	922 835	740 871
Produits à recevoir	2 801 263	1 179 270
Ecart de conversion	2 041	-
Associés : opérations sur le capital	-650 000	-
Provisions sur débiteurs Divers	-298 615	-535 208
Total	14 498 931	13 822 659

10) Placements et actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Titres BVMT & SICAV	2 365 957	2 339 525
Intérêts courus sur placements	152 388	38 457
Placements courants	12 195 286	23 827 514
Certificat de dépôt	-	500 000
Prêt courant	140 640	143 445
Total	14 854 271	26 848 941

11) Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Chèques à l'encaissement	-1 456	1 456
Régies d'avance et accréditif	14 940	20 929
Banques TND	4 381 327	4 405 555
Banques EUR	30 287 976	21 680 357
Banques USD	4 035 324	3 744 497
Caisses	23 850	24 534
Total	38 741 961	29 877 328

12) Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Capital social (Apport en numéraire)	5 521 925	5 521 925
Capital social (Apport en nature)	48 078 075	48 078 075
Réserves consolidées	58 317 947	36 738 501
Prime d'émission	119 233 846	131 230 838
Subventions d'investissement	2 786 954	2 843 447
Ecart de conversion (établissement étranger)	138 752	115 131
Actions propres	-750	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	234 076 749	224 527 917
Résultat de l'exercice consolidé (Part du groupe)	15 706 614	22 691 987
Total	249 783 363	247 219 904

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

GROUPE ONE TECH HOLDING



Tableau de variation des capitaux propres

Arrêté au 31 Décembre 2015

Chiffres présentés en milliers de dinars

	Notes	Capital social	Prime d'émission	Autres capitaux propres	Réserves	Résultat de l'exercice	Total des CP Part du Groupe	Réserves des minoritaires	Résultat des minoritaires	Total des Minoritaires
Situation à l'ouverture de l'exercice 2015		53 600 000	131 230 838	2 958 578	36 738 501	22 691 987	247 219 904	17 098 179	2 485 109	19 583 288
Affectation du résultat de l'exercice N-1		-	-	-	22 691 987	(22 691 987)	-	2 485 109	(2 485 109)	-
Dividendes versés		-	(12 060 000)	-	(39)	-	(12 060 039)	(1 494 813)	-	(1 494 813)
Plus ou moins value sur cession d'actions propres		-	63 008	-	-	-	63 008	-	-	-
Actions propres		-	-	(750)	-	-	(750)	-	-	-
Variation des subventions		-	-	(56 493)	-	-	(56 493)	-	-	-
Ecart de conversion		-	-	23 621	-	-	23 621	3 080	-	3 080
Variation du périmètre		-	-	-	(1 112 502)	-	(1 112 502)	1 205 709	-	1 205 709
Résultat de l'exercice		-	-	-	-	15 706 614	15 706 614	-	2 498 763	2 498 763
Situation à fin Décembre 2015		53 600 000	119 233 846	2 924 956	58 317 947	15 706 614	249 783 363	19 297 264	2 498 763	21 796 027

13) Intérêts minoritaires

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Réserves des minoritaires	19 297 264	17 098 179
Résultat des minoritaires	2 498 763	2 485 109
Total	21 796 027	19 583 288

14) Emprunts et dettes assimilées

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Emprunts bancaires	41 244 550	40 130 419
Emprunts leasing	227 580	278 686
Total	41 472 130	40 409 105

15) Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Provisions	2 689 037	2 733 926
Total	2 689 037	2 733 926

16) Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Fournisseurs d'exploitation	55 363 671	50 640 698
Fournisseurs d'immobilisations	2 759 556	2 606 870
Fournisseurs, factures non parvenues	1 482 536	2 021 010
Total	59 605 763	55 268 578

17) Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Clients, avances et acomptes	1 708 068	1 078 164
Créditeurs divers	-7 445	420 457
Dividendes à payer	144 653	138 646
CNSS	3 247 947	3 013 017
Etat, impôts et taxes	2 232 130	2 492 267
Personnel, charges à payer	2 675 930	2 256 758
Personnel, rémunérations dues	2 211 728	1 439 993
Charges à payer	2 372 901	1 675 297
Produits constatés d'avance	256 961	294 074
Provisions courantes	593 926	278 471
Passifs d'impôts différés	3 823 373	3 922 409
Total	19 260 172	17 009 553

18) Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Chèques à payer	53 271	13 337
Emprunt courant liés cycle d'exploitation	6 903 206	3 959 370
Échéances à moins d'un an sur crédit leasing	143 866	271 014
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	14 448 006	11 529 453
Découverts bancaires	3 483 098	2 677 039
Produits financiers constatés d'avance	-	62 032
Intérêts courus sur emprunts	269 502	302 395
Total	25 300 949	18 814 640

B. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

1) Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Chiffre d'affaires - produits finis	423 662 901	392 087 421
Chiffre d'affaires – marchandises	22 698 453	29 155 057
Chiffre d'affaires - prestation de services	4 699 996	3 410 350
Chiffre d'affaires – travaux	12 833 198	17 232 098
Autres revenus	4 249 733	3 871 174
Total	468 144 281	445 756 100

2) Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Produits des activités annexes	213 989	72 266
Quote-part des subventions d'investissement	1 368 455	762 682
Total	1 582 444	834 948

3) Production immobilisée

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Production immobilisée	1 256 760	1 706 249
Total	1 256 760	1 706 249

4) Achats de matières et d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Achats - matières et consommables	309 286 488	285 407 589
Variation de stocks - matières et consommables	2 282 312	-3 935 465
Achats - pièces de rechanges	5 483 198	6 226 497
Variation de stocks - pièces de rechanges	-665 367	-836 189
Achats – marchandises	32 256 738	35 150 826
Variation de stocks - marchandises	-1 696 610	177 932
Electricités & eaux	8 928 581	8 149 385
Divers achats non stockés	1 444 715	1 383 203
Achats de travaux et sous-traitances	1 260 226	2 856 180
Achats petits matériels et outillages	1 950 533	131 464
Total	360 530 814	334 711 422

5) Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Salaires et compléments de salaires	41 480 761	36 484 328
Charges sociales	7 043 654	6 377 656
Autres charges de personnel	638 871	900 561
Total	49 163 286	43 762 545

6) Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Dotations aux amortissements	16 181 769	14 359 261
Dotations aux provisions	2 913 084	2 314 855
Reprises sur provisions	-2 442 673	-1 211 957
Total	16 652 180	15 462 159

7) Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Sous-traitance générale	213 208	422 577
Charges de location	467 744	471 339
Primes d'assurances	2 072 694	2 040 344
Entretien et réparation	2 212 725	2 027 183
Personnel extérieur à l'entreprise	123 915	278 531
Publicité, publication et relation publique	942 899	768 981
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 433 559	2 782 370
Frais de transport	11 370 543	9 516 696
Frais de formation	514 334	272 244
Déplacements, missions, réceptions	1 481 983	1 727 891
Frais de télécommunication	620 974	480 506
Services bancaires et assimilés	811 460	1 047 607
Impôts et Taxes	1 333 040	1 326 837
Jetons de présence	540 000	370 000
Autres services extérieurs	1 503 135	1 539 392
Total	27 642 213	25 072 498

8) Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Charges d'intérêts	3 747 006	4 121 751
Pertes de changes	8 192 849	6 757 823
Autres charges financières	36 426	6 131
Gains de changes	-7 485 041	-6 725 776
Total	4 491 240	4 159 929

9) Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Produits des placements	1 380 384	1 744 747
Plus-value de cession de titres	347 785	45 101
Total	1 728 169	1 789 848

10) Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Autres gains sur éléments non récurrents	549 913	920 582
Plus-values de cession d'immobilisations	217 060	158 114
Total	766 973	1 078 696

11) Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Autres pertes sur éléments non récurrents	681 864	332 298
Moins-value de cession d'immobilisation	2 146	40 674
Total	684 010	372 972

12) Impôts sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Impôts sur les sociétés	2 763 242	3 203 523
Produits d'impôts différés	-99 036	-99 036
Total	2 664 206	3 104 487

13) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	536 599	843 173

Total	536 599	843 173
--------------	----------------	----------------

14) Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Q-part dans la société AUTO CABLES	-69 480	105 439
Q-part dans la société ONE TECH E&C	-11 439	-11 011
Total	-80 919	94 428

C. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Trésorerie	Solde début de période	Solde fin de période
Chèques à l'encaissement	1 456	-1 456
Régies d'avance et accréditif	20 929	14 940
Banques TND	4 405 555	4 381 327
Banques EUR	21 680 357	30 287 976
Banques USD	3 744 497	4 035 324
Caisses	24 534	23 850
Sous Total	29 877 328	38 741 961
Découverts bancaires	(2 677 039)	(3 483 098)
Sous Total	(2 677 039)	(3 483 098)
Total	27 200 289	35 258 863

TUNIS, le 6 Avril 2016

Mesdames et Messieurs les actionnaires de
la Société ONE TECH HOLDING SA

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe constitué par la société ONE TECH HOLDING SA et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés qui font apparaître un total bilan de 419 907 441 DT et un résultat bénéficiaire net consolidé (part du groupe) de 15 706 614 DT, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celle-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe constitué par la société ONE TECH HOLDING SA et ses filiales au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Les commissaires aux comptes

Mahmoud ZAHAF

Mourad FRADI
ECC MAZARS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2016. Ces états sont accompagnés du rapports des commissaires aux comptes, Mr Walid BEN SALAH et Mr Mohamed Néji HEGLI.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**
16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2015 (exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre <u>2015</u>	31 Décembre <u>2014</u>
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques		8 774 471	12 140 430
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	382 619 571	351 176 223
Portefeuille-titres commercial	6	3 977 868	1 363 895
Portefeuille d'investissement	7	18 295 712	13 358 888
Valeurs Immobilisées	8	3 969 380	2 915 485
Autres actifs		5 148 618	4 638 302
TOTAL DES ACTIFS		422 785 620	385 593 223
PASSIFS			
Dettes envers la clientèle	9	3 128 318	3 006 220
Emprunts et ressources spéciales	10	327 945 580	307 560 412
Fournisseurs et comptes rattachés		24 448 375	11 260 117
Autres passifs		4 111 028	5 412 194
TOTAL DES PASSIFS		359 633 301	327 238 943
INTERETS MINORITAIRES	11	14 587	13 542
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		32 494 633	27 961 960
Actions propres		(3 000 244)	(2 841 643)
Résultat consolidés		8 643 343	8 220 421
Total des capitaux propres avant affectation	12	63 137 732	58 340 738
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		422 785 620	385 593 223

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 31 Décembre 2015

(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
ENGAGEMENTS DONNES	69 054 471	55 463 554
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	13 598 231	10 454 908
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	55 456 240	45 008 646
ENGAGEMENTS RECUS	548 790 079	497 145 227
Cautions Reçues	177 287 301	161 535 866
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	68 444 655	55 317 636
Valeurs des biens, objet de leasing	303 058 123	280 291 725
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	6 000 000	11 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	6 000 000	11 000 000 *

(*) L'équivalent d'un montant de 5.000.000 Euro.

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	13	39 440 778	35 878 104
Intérêts et charges assimilées	14	(21 043 639)	(18 544 962)
Produits des placements		519 246	647 568
Autres produits d'exploitation		777 090	642 951
Produit net		<u>19 693 475</u>	<u>18 623 661</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel		4 596 304	4 143 033
Dotations aux amortissements		489 895	466 463
Autres charges d'exploitation		1 672 275	2 035 118
Total des charges d'exploitation		<u>6 758 474</u>	<u>6 644 614</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS			
		<u>12 935 001</u>	<u>11 979 047</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	15	2 121 207	1 492 762
Dotations aux autres provisions		151 992	250 301
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		<u>10 661 802</u>	<u>10 235 984</u>
Autres gains ordinaires		309 493	66 970
Autres pertes ordinaires		(107 250)	(4 490)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES			
		<u>10 864 044</u>	<u>10 298 464</u>
Impôts exigibles		(2 219 645)	(2 078 398)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
		<u>8 644 399</u>	<u>8 220 066</u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	11	(1 056)	355
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
		<u>8 643 343</u>	<u>8 220 421</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	247 754 622	243 941 115
Investissements dans les contrats de Leasing	(223 176 871)	(221 833 167)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(5 769 599)	(6 079 441)
Intérêts payés	(19 310 034)	(19 017 756)
Impôts et taxes payés	(8 206 709)	(7 718 156)
Autres flux liés à l'exploitation	(2 781 145)	1 165 369
	<u>(11 489 737)</u>	<u>(9 542 036)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 544 122)	(152 273)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	113 743	13 098
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(7 467 725)	(4 163 590)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	2 322 933	3 911 811
	<u>(6 575 172)</u>	<u>(390 953)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements suite au rachat d'actions propres	(158 600)	(474 881)
Dividendes et autres distributions	(3 687 619)	(3 692 120)
Encaissements provenant des emprunts	212 305 800	242 234 124
Remboursements d'emprunts	(193 760 631)	(224 891 827)
	<u>14 698 950</u>	<u>13 175 296</u>
Variation de trésorerie	<u>(3 365 959)</u>	<u>3 242 307</u>
Trésorerie au début de l'exercice	12 140 430	8 898 123
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 774 471	12 140 430

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « CGI » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 10.000.000, divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 246.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », soit un pourcentage de participation de 98,76%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 999.940 titres sur les 1.000.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1).
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999, n° 2001-12 du 4 mai 2001 et n°2012-09 du 29 juin 2012.

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs

compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.6 Taxe sur la valeur ajoutée

Il est procédé à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée par les fournisseurs est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

4-7 Faits saillants

Au cours de l'exercice 2014, la C.I.L a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation sociale, pour la période allant du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2014.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2015, sans recours juridictionnels et a eu pour effet de payer un complément en principal de D: 42.293 et des pénalités pour D : 14.475.

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Créances sur contrats mis en force	406 169 587	372 744 015
Encours financiers	380 688 556	350 192 457
Impayés	27 186 559	24 048 474
Intérêts échus différés	(1 705 528)	(1 496 916)
Créances sur contrats en instance de mise en force	828 698	773 353
Total brut des créances leasing	406 998 285	373 517 369
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(6 079 769)	(5 882 010)
Provisions pour dépréciation des impayés	(13 335 820)	(11 874 473)
Provisions collectives	(2 288 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 675 125)	(2 384 661)
Total net des créances leasing	382 619 571	351 176 224

5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2014	350 965 810
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	207 820 657
- Relocations	1 766 778
- Transferts	9 995 528
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(172 622 644)
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 866)
- Cessions anticipées	(9 545 258)
- Radiation des créances	(208 904)
- Relocations	(1 564 838)
- Transferts	(5 088 009)
Solde au 31 décembre 2015	381 517 254

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	165 508 112	162 597 861
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	265 202 985	232 349 046
- A recevoir dans plus de 5 ans	9 669 164	2 386 787
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>440 380 261</u>	<u>397 333 694</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	31 509 359	27 257 346
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	35 670 877	27 798 799
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	1 264 419	261 491
Total des produits financiers non acquis	<u>68 444 655</u>	<u>55 317 636</u>
- Valeurs résiduelles	2 369 389	2 555 018
- Contrats suspendus contentieux	6 383 561	5 621 381
- Contrats en instance de mise en force	828 698	773 353
<u>Encours des contrats</u>	<u>381 517 254</u>	<u>350 965 810</u>

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Bâtiment et travaux publics	47 700 902	47 972 657
Industrie	57 932 286	55 353 023
Tourisme	47 825 227	51 361 383
Commerces et services	171 293 501	142 920 496
Agriculture	56 765 338	53 358 251
<u>Total</u>	<u>381 517 254</u>	<u>350 965 810</u>

5.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Equipements	51 830 376	50 667 734
Matériel roulant	269 086 754	250 043 778
Matériel spécifique	56 304	71 591
<u>Sous Total</u>	<u>320 973 434</u>	<u>300 783 103</u>
Immobilier	60 543 820	50 182 707

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
<u>Clients ordinaires (1)</u>	17 034 109	14 859 647
Inférieur à 1 mois	6 138 976	5 678 013
Entre 1 et 3 mois	5 281 043	4 612 620
Entre 3 et 6 mois	1 426 335	1 174 147
Entre 6 mois et 1 année	1 160 177	950 635
Supérieur à 1 année	3 027 577	2 444 232
<u>Clients litigieux (2)</u>	10 152 450	9 188 827
	-----	-----

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	306 084 266	59 208 512	4 324 609	2 557 227	8 513 942	380 688 556
Impayés	1 937 767	7 793 946	1 281 604	1 709 046	14 464 195	27 186 559
Contrats en instance de mise en force	734 215	94 483	-	-	-	828 698
CREANCES LEASING	308 756 248	67 096 942	5 606 213	4 266 272	22 978 137	408 703 812
Avances reçues (*)	(2 579 340)	(7 787)	(9 492)	(856)	(350 768)	(2 948 243)
Dépôts de garantie (*)	(25 000)	-	(150 000)	-	-	(175 000)
ENCOURS GLOBAL	306 151 907	67 089 155	5 446 721	4 265 417	22 627 369	405 580 570
ENGAGEMENTS HORS BILAN	13 598 231	-	-	-	-	13 598 231
TOTAL ENGAGEMENTS	319 750 139	67 089 155	5 446 721	4 265 417	22 627 369	419 178 801
Produits réservés	-	-	(238 512)	(304 881)	(2 131 731)	(2 675 125)
Provisions sur encours financiers	-	-	(301 340)	(455 299)	(5 323 131)	(6 079 769)
Provisions sur impayés	-	-	(453 527)	(976 326)	(11 905 967)	(13 335 820)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(993 379)	(1 736 506)	(19 360 829)	(22 090 714)
ENGAGEMENTS NETS	319 750 139	67 089 155	4 453 342	2 528 911	3 266 540	397 088 086
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,30%	1,02%	5,40%	
			7,71%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2014			7,74%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			18,24%	40,71%	85,56%	
			68,31%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2014			68,04%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Certificats de dépôt	500 000	500 000
Actions SICAV	3 146 196	388 358
Titres cotés	432 469	551 655
	<u>4 078 665</u>	<u>1 440 013</u>
<u>Montant brut</u>		
<u>A déduire :</u>		
Provisions pour dépréciation	(100 797)	(76 118)
	<u>3 977 868</u>	<u>1 363 895</u>
<u>Montant net</u>		

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Titres immobilisés	18 538 751	13 485 006
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
	<u>18 540 751</u>	<u>13 487 006</u>
<u>Montant brut</u>		
<u>A déduire :</u>		
- Provisions pour dépréciation des titres	(245 039)	(128 118)
	<u>18 295 712</u>	<u>13 358 888</u>
<u>Montant net</u>		

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2014	13 485 006	13 485 006	-
<u>Acquisitions de l'exercice</u>			
- Société TUNISIE CLEARING	30 525	30 525	-
- Société GREEN DUCK CONSULTING	50 000	50 000	-
- Société DAR EL JELD	1 700 000	1 700 000	-
- Société HOLFOOD	150 000	150 000	-
- Société SUPERFOOD JUICERY	70 000	70 000	-
- Société ECOLE EL EUCH	60 000	60 000	-
- Société CLINIQUE LES PINS	1 000 000	1 000 000	-
- Société HF CONSULTING	51 000	51 000	-
- Société MEGA REAL ESTATE	40 000	40 000	-
- Société MS CONSULTING	42 000	42 000	-
- Société RED TEC	90 000	90 000	-
- Société ECOMAT	435 000	435 000	-
- Société LES DELICES DE MAMAN	105 000	105 000	-
- Société PRO HOUSE	42 000	42 000	-
- Société SNA NOUR	800 000	800 000	-
- Société HOR	275 200	275 200	-
- Société ECOLE EL EUCH	110 000	110 000	-
- Société SUPER BETON SLAMA	645 000	645 000	-
- Société SUPER FABRIQUANT SLAMA	355 000	355 000	-
- Société IDEAL RECYCLAGE	577 000	577 000	-
- Société THEOS SOLUTIONS	30 000	30 000	-
- Société EASYPRINT	200 000	200 000	-
- Société LES DELICES DE MAMAN	395 000	395 000	-
- Société ECOMAT	215 000	215 000	-
Total des acquisitions de l'exercice	7 467 725	7 467 725	
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société CHIC SHOES	10 000	10 000	-
- Société MISA	10 000	10 000	-
- Société PROMOTEL	133 300	133 300	-
- Société SNA NOUR	271 670	271 670	-
- Société FORACHEM	45 000	45 000	-
- Société MEHARI HAMMAMET	333 300	333 300	-
- Société Immobilière de Carthage	300 000	300 000	-
- Société MIDICARS	300 000	300 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	166 880	166 880	-
- Société Techno Invest & Consulting	75 000	75 000	-
- Société Techno Invest Ezzahra	15 000	15 000	-
- Société SWEET HOME	21 330	21 330	-
- Société LASER INDUS	62 500	62 500	-
- Société CAPITOLE	50 000	50 000	-
- Société NAWEL INDUSTRIES	20 000	20 000	-
- Société PROMOTEL	200 000	200 000	-
- Société VOG	400 000	400 000	-
Total des cessions de l'exercice	2 413 980	2 413 980	

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
* CONSEIL PLUS GESTION (CGI)	400	100,000	100,000	40 000	2012	33,33%
* IFBT (CGI)	1	100,000	100,000	100	1999	0,13%
* Société TUNISIE CLEARING (CGI)	35 532	4,421	5,000	157 093	de 2001 à 2015	3,33%
* BVMT (CGI)	43 659	8,982	10,000	431 868	de 1999 à 2014	4,30%
* Société PROMOTEL (CIL SICAR)	1 334	100,000	100,000	133 400	2010	0,90%
* SNA (CIL SICAR)	249 333	10,000	10,000	2 493 330	2012/2013/2015	27,70%
* Société FORACHEM (CIL SICAR)	25 500	10,000	10,000	255 000	2012	14,17%
* Société GII (CIL SICAR)	45 000	10,000	10,000	450 000	2014	6,34%
* Société SOCHA (CIL SICAR)	56 509	10,000	10,000	565 090	2014	14,13%
* Société HOR (CIL SICAR)	27 520	10,000	10,000	275 200	2015	31,44%
* Société ECOLE EL EUCH (CIL & CIL SICAR)	17 000	10,000	10,000	170 000	2015	50,00%
* Société SUPER BETON SLAMA (CIL SICAR)	6 450	100,000	100,000	645 000	2015	32,25%
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA (CIL SICAR)	3 550	100,000	100,000	355 000	2015	20,88%
* Société IDEAL RECYCLAGE (CIL SICAR)	57 700	10,000	10,000	577 000	2015	40,15%
* Société THEOS SOLUTIONS (CIL SICAR)	3 000	10,000	10,000	30 000	2015	50,00%
* Société EASYPRINT (CIL SICAR)	2 000	100,000	100,000	200 000	2015	49,50%
* Société DELICES DE MAMAN (CIL & CIL SICAR)	50 000	10,000	10,000	500 000	2015	50,00%
* Société ECOMAT (CIL & CIL SICAR)	45 200	25,000	25,000	1 130 000	2015	37,05%
* Société SYPHAX (CIL SICAR)	20 000	10,000	10,000	200 000	2013	0,73%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1 000,000	1 000,000	100 000	2010	3,33%
* Société DAR EL JELD	24 500	100,000	100,000	2 450 000	2011/2012/2015	29,88%
* Société PROMOTEL	2 000	100,000	100,000	200 000	2010	1,36%
* Société Virgin Olive TUNISIA	2 000	100,000	100,000	200 000	2011	9,09%
* Société MEHARI HAMMAMET	6 667	100,000	100,000	666 700	2011	3,34%
* Société MEDI CARS	15 000	100,000	100,000	1 500 000	2012	12,50%
* Société TECHNO INVEST EZZAHRA	150	100,000	100,000	15 000	2012	10,00%
* Société SWEET HOME	4 267	10,000	10,000	42 670	2012	19,94%
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10,000	500 000	2013	29,41%
* Société GRAFI PRINT	500	100,000	100,000	50 000	2013	27,78%
* Société ARMA PLUS	4 500	100,000	100,000	450 000	2014	30,00%
* Société GREEN TECHNO	700	100,000	100,000	70 000	2014	29,79%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	12 500	10,000	10,000	125 000	2014	29,41%
* Société VESTA	29 130	10,000	10,000	291 300	2014	29,85%
* Société INVEST IMMO	4 500	10,000	10,000	45 000	2014	30,00%
* Société TECNO CAP BON	9 000	10,000	10,000	90 000	2014	30,00%
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	3 000	10,000	10,000	30 000	2014	30,00%
* Société RED TEC	1 300	100,000	100,000	130 000	2014/2015	29,55%
* Société POLYBAT	44 000	10,000	10,000	440 000	2014	16,29%
* Société SASCOM	450	100,000	100,000	45 000	2014	30,00%
* Société MCS	4 500	100,000	100,000	450 000	2014	26,47%
* Société TRUST IMMO	170 000	1,000	1,000	170 000	2014	29,82%
* Société SEI	2 500	100,000	100,000	250 000	2014	26,32%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	1 750	100,000	100,000	175 000	2011/2014	19,44%
* Société GREEN DUCK CONSULTING	500	100,000	100,000	50 000	2015	29,41%
* Société HOLFOOD	1 500	100,000	100,000	150 000	2015	30,00%
* Société SUPERFOOD JUICERY	700	100,000	100,000	70 000	2015	29,17%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	2015	9,71%
* Société HF CONSULTING	5 100	10,000	10,000	51 000	2015	30,00%
* Société MEGA REAL ESTATE	400	100,000	100,000	40 000	2015	26,67%
* Société MS CONQUITING	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58%
* Société PROHOUSE	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58%

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Cessions	Régularisation	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,33%	299 724	14 800	-	1 250	-	313 274	279 604	16 757	-	-	296 361	16 913
Ecart d'acquisition	5%	530 047	-	-	-	-	530 047	316 140	26 502	-	-	342 642	187 405
Immeubles	5,0%	4 532 124	884 950	-	-	-	5 417 074	2 439 294	196 249	-	-	2 635 543	2 781 532
Matériel de transport	20,0%	916 351	433 636	244 538	-	-	1 105 449	629 811	153 771	243 048	-	540 534	564 916
Equipements de bureau	10,0%	426 812	27 946	6 652	-	19 395	428 711	320 849	22 450	5 138	17 613	320 548	108 163
Matériel informatique	33,33%	355 343	18 813	2 963	-	20 165	351 028	303 335	31 404	2 946	20 165	311 628	39 399
Installations générales	10,0%	429 841	163 977	1 746	-	8 096	583 976	285 725	35 972	720	8 053	312 924	271 052
TOTAUX		7 490 242	1 544 122	255 899	1 250	47 656	8 729 559	4 574 757	483 105	251 852	45 831	4 760 179	3 969 380

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	175 000	175 000
- Avances et acomptes reçus des clients	2 948 243	2 826 145
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 128 318</u>	<u>3 006 220</u>

NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et ressources spéciales se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Banques locales	109 894 106	92 835 714
- Banques étrangères	58 534 921	44 026 520
- Emprunts obligataires	137 659 500	120 701 200
- Billets de trésorerie	-	12 979 924
- Certificats de leasing	14 000 000	31 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>320 088 527</u>	<u>301 543 358</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 701 743	1 421 397
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	893 328	571 686
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 189 727	3 878 089
- Intérêts courus sur certificats de leasing	269 094	479 509
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(170 876)	(159 361)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	-	(144 420)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(25 963)	(29 847)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>7 857 053</u>	<u>6 017 053</u>
<u>Total</u>	<u>327 945 580</u>	<u>307 560 411</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursement de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	4 285 715	-	1 428 571	2 857 144	1 428 573	1 428 571
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Annuellement (2011-2016)	450 000	-	300 000	150 000	-	150 000
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2012)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (2012)	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 200 000	-	1 400 000	2 800 000	1 400 000	1 400 000
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 200 000	-	1 400 000	2 800 000	1 400 000	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 400 000	-	800 000	1 600 000	800 000	800 000
AMEN BANK (2013/1)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
AMEN BANK (2013/4)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	800 000	-	200 000	600 000	400 000	200 000
BIAT (1/2013)	4 000 000	Annuellement (2014-2015)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursement de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BT (2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB 2013	5 000 000	Semestriellement (2013-2018)	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
AMEN BANK (2013/5)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BIAT (3/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2015)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	4 800 000	-	1 200 000	3 600 000	2 400 000	1 200 000
AMEN BANK (2013/8)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (27/01/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
BT (2014)	2 000 000	Annuellement (2015-2016)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
ATB (21/07/2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	800 000	3 200 000	2 400 000	800 000
BH (10/09/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2017)	5 000 000	-	1 556 170	3 443 830	1 779 662	1 664 168
BIAT (17/12/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (30/10/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (11/12/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BTE (29/12/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	5 000 000	-	856 867	4 143 133	3 222 572	920 561
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 477 182	522 818
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursement de la période	Fin de période			
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an	
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000	
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	-	7 500 000	-	7 500 000	6 000 000	1 500 000	
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000	
ATIARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	6 000 000	-	6 000 000	4 800 000	1 200 000	
ATIARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	4 000 000	-	4 000 000	3 200 000	800 000	
<u>Sous-total</u>			92 835 715	48 000 000	30 941 608	109 894 106	74 407 988	35 486 118	
<u>BANQUES ETRANGERES</u>									
B.E.I 2012	EUR	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	6 801 519	-	1 600 046	5 201 473	3 709 919	1 491 555
BIRD		16 000 000	Semestriellement (2015-2022)	10 000 000	6 000 000	276 553	15 723 447	14 294 876	1 428 571
BAD		5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 285 714	714 286
BERD	EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2019)	22 225 000	10 385 000	-	32 610 000	29 435 000	3 175 000
<u>Sous-total</u>			44 026 519	16 385 000	1 876 599	58 534 921	51 725 509	6 809 412	

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursement de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	11 700 000	-	5 850 000	5 850 000	-	5 850 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	11 634 000	-	3 878 000	7 756 000	3 878 000	3 878 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	13 000 000	-	-	13 000 000	10 400 000	2 600 000
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	6 738 000	-	1 684 500	5 053 500	3 369 000	1 684 500
CIL 2014/1	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	15 629 200	4 370 800	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
CIL 2015/1	23 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	25 000 000	-	25 000 000	20 000 000	5 000 000
CIL 2015/2	24 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	25 000 000	-	25 000 000	20 000 000	5 000 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursement de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>								
Billets de trésorerie à court terme			12 979 924	20 050 000	33 029 924	-	-	-
<u>Sous-total</u>			12 979 924	20 050 000	33 029 924	-	-	-
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt à court terme			-	5 500 000	5 500 000	-	-	-
<u>Sous-total</u>			-	5 500 000	5 500 000	-	-	-
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificat EL BARAKA BANK			18 000 000	38 000 000	46 000 000	10 000 000	-	10 000 000
Certificat ZITOUNA BANK			13 000 000	30 000 000	39 000 000	4 000 000	-	4 000 000
<u>Sous-total</u>			31 000 000	68 000 000	85 000 000	14 000 000	-	14 000 000
<u>Total des BILLETS DE TRESORERIE</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>			43 979 924	93 550 000	123 529 924	14 000 000	-	14 000 000
TOTAL GENERAL								
			301 543 358	212 305 800	193 760 631	320 088 527	225 780 497	94 308 030

NOTE 11 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	15 460	15 460
- Dans les résultats reportés	(2 537)	(2 170)
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 1 045	(367)
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	600	600
- Dans les résultats reportés	7	6
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 12	12
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>14 587</u>	<u>13 541</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>1 056</u>	<u>(355)</u>

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2015	2014
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		22 452 780	20 441 840
- Réserves pour fonds social	(C)	1 872 736	1 656 206
- Dividendes reçus des filiales		179 989	79 995
- Actions propres	(D)	(3 000 244)	(2 841 643)
- Résultats reportés		5 489 128	3 283 919
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		54 494 390	50 120 317
- Résultat net des sociétés intégrés		8 644 399	8 220 066
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(1 056)	355
- Résultat consolidé de l'exercice (1)		8 643 343	8 220 421
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	63 137 733	58 340 738
Nombre d'actions (2)		4 806 034	4 824 114
Résultat par action (1) / (2)	(E)	1,798	1,704

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2015, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée entotalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 mai 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2016. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2014	188 029	2 841 643
Achats de l'exercice	11 426	158 600
Solde au 31 décembre 2015	199 455	3 000 244

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2015, 3,99% du capital social.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2013	25 000 000	2 500 000	1 750 000	16 994 000	1 437 586	164 990	193 909	(2 366 762)	8 624 895	54 298 618
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 mai 2014			(1 750 000)	4 560 000	300 000	(164 990)	5 679 885		(8 624 895)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 mai 2014				(1 112 160)			1 112 160			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013							(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(474 881)		(474 881)
Dividendes reçus des filiales intégrés						79 995	(79 995)			-
Divers							(3)			(3)
Encaissement dividendes sur actions propres							127 963			127 963
Prélèvements sur fonds social					(81 380)					(81 380)
Résultat consolidé de l'exercice 2014									8 220 421	8 220 421
Solde au 31 Décembre 2014	25 000 000	2 500 000	-	20 441 840	1 656 206	79 995	3 283 919	(2 841 643)	8 220 421	58 340 738
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 mai 2015				4 290 000	300 000	(79 995)	3 710 416		(8 220 421)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 mai 2015				(2 279 060)			2 279 060			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014							(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(158 600)		(158 600)
Dividendes reçus des filiales intégrés						179 989	(179 989)			-
Encaissement dividendes sur actions propres							145 722			145 722
Prélèvements sur fonds social					(83 470)					(83 470)
Résultat consolidé de l'exercice 2015									8 643 343	8 643 343
Solde au 31 Décembre 2015	25 000 000	2 500 000	-	22 452 780	1 872 736	179 989	5 489 128	(3 000 244)	8 643 343	63 137 733

NOTE 13 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Intérêts de leasing	36 000 022	32 873 388
- Intérêts de retard	2 285 592	2 121 958
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	277 299	262 671
- Autres	1 195 054	934 644
Total	<u>39 757 968</u>	<u>36 192 661</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	432 688	267 889
Intérêts de retard antérieurs	207 090	252 763
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(485 816)	(511 999)
Intérêts de retard	(471 152)	(323 211)
Variation des produits réservés	<u>(317 190)</u>	<u>(314 558)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>39 440 778</u>	<u>35 878 103</u>
- Encours financiers		
. Au début de la période	345 344 429	320 959 985
. A la fin de la période	375 133 693	345 344 429
. Moyenne	(D) 360 239 061	333 152 207
- Intérêts de la période	(C) 36 000 022	32 873 388
- Taux moyen	(C) / (D) 9,99%	9,87%

NOTE 14 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	8 864 232	7 232 349
- Intérêts des crédits des banques locales	6 700 154	5 538 800
- Intérêts des crédits des banques étrangères	3 263 103	2 030 346
- Intérêts des autres opérations de financement	2 086 001	3 625 352
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	131 813	152 431
Total des charges financières des emprunts	(A) <u>21 045 303</u>	<u>18 579 278</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(105 997)	(89 777)
- Autres charges financières	83 484	55 462
- Pénalités	20 848	
Total des autres charges financières	<u>(1 664)</u>	<u>(34 315)</u>
Total général	<u>21 043 639</u>	<u>18 544 963</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	301 543 358	274 374 549
. A la fin de l'exercice	320 088 527	301 543 358
. Moyenne	(B) 310 815 943	287 958 954
- Taux moyen (A) / (B)	6,77%	6,45%

NOTE 15 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 658 647	4 476 053
- Dotations aux provisions collectives	88 000	-
- Provisions antérieures non déduites fiscalement	-	553 182
- Reprises de provisions antérieures non déduites fiscalement	-	(553 182)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 604 727)	(2 956 443)
- Créances radiées	425 044	1 075 337
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(394 814)	(934 010)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(15 008)	(18 137)
- Intérêts de retard antérieurs	(11 718)	(116 830)
- Encaissement sur créances radiées	(24 217)	(33 208)
<u>Total</u>	<u>2 121 207</u>	<u>1 492 762</u>

NOTE 16 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12 avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

**Messieurs les actionnaires
De la Compagnie Internationale de Leasing
Avenue Jean Jaurès - Tunis**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 422.785.620 et un résultat consolidé bénéficiaire de D : 8.643.343, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2015.

Tunis, le 13 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI